GRC
GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

GAZETTE

Vol. 69, N° 2, 2007
www.grc-rcmp.gc.ca

LES JEUNES VICTIMES DU CRIME

Une intervention globale pour la répression de l'exploitation d'enfants

LE CLAVARDAGE
Tout ce que vous devez savoir du jargon des bavardoirs

ANALYSE D'IMAGES
L'examen minutieux de photos permet de secourir des enfants

LA DISPARITION DU CRI
Les tendances mondiales en vol d'oeuvre d'art

Gendarmerie royale du Canada | Royal Canadian Mounted Police

Canada

Au-delà de la tragédie

L'automne dernier, lorsque j'ai envisagé pour la première fois de consacrer un numéro de la *Gazette* à l'exploitation des enfants, j'avais des réserves. Je me demandais si le fait de traiter dans un numéro entier d'un sujet aussi sombre serait d'une quelconque utilité ou plutôt interprété comme du sensationnalisme. De quelle façon pourrions-nous relater ces histoires? Par où devions-nous commencer?

Lorsque j'ai suggéré l'idée aux membres du comité de rédaction de la *Gazette*, qui contribuent à trouver les thèmes principaux de la revue et à préparer bon nombre des articles, ils n'ont eu aucune hésitation. Certes, l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet est un sujet troublant, mais la montée du problème justifiait à elle seule que l'on se penche sur la question. Le problème est simplement trop important et trop d'actualité pour que nous ne nous y intéressions pas.

Le présent numéro porte principalement sur l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet mais traite également d'autres crimes qui touchent directement des enfants. La bonne nouvelle (car il y en a une), c'est que les policiers du Canada et du monde entier font de grands progrès dans les enquêtes sur l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet, progrès qu'ils réalisent en travaillant en collaboration.

La section vedette débute par une description du travail des employés du Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants (CNCEE), à Ottawa, et de la façon dont ils aident les forces de l'ordre du Canada et de l'étranger dans leurs enquêtes. Créé il y a seulement deux ans, à un moment où les incidents d'abus sexuels d'enfants explosaient sur Internet, le CNCEE est maintenant reconnu comme un modèle dans le monde entier.

Nous traitons également de nouvelles démarches mises au point par des services de police canadiens. L'agent-détective Warren Bulmer, analyste d'images et agent d'identification des victimes pour le service de police de Toronto, écrit au sujet des enquêtes axées sur les victimes et de ce que la police peut améliorer afin de sauver des enfants. Le capitaine Gervais Ouellet de la Sûreté du Québec et le psychologue Gilles Ouimet décrivent le soutien psychologique offert par la SQ aux policiers qui enquêtent tous les jours relativement à l'exploitation sexuelle d'enfants. La clé est la confiance et l'accessibilité.

Le sergent Stéphane Denis de la GRC est instructeur en informatique judiciaire au Collège canadien de police. Son article porte sur l'argot du clavardage — le langage abrégé et changeant utilisé par les jeunes (et les prédateurs sexuels) dans les bavardoirs et les messages textes. La connaissance du jargon est l'une des nouvelles compétences indispensables pour les enquêteurs.

Pour nous offrir un point de vue étranger sur l'exploitation sexuelle des enfants, le sergent-détective Michael Morin, policier pour An Garda Síochána en Irlande, décrit son travail pour la Banque d'images d'Interpol sur les abus dont sont victimes les enfants. Selon lui, cette banque de données peut permettre aux services de police d'éviter des centaines d'heures de travail d'enquête tout en obtenant de bons résultats, à condition qu'ils contribuent à l'enrichir.

Du point de vue de la recherche, des chercheurs du Canada, de l'Irlande et du Royaume-Uni se penchent sur les lacunes internationales en matière de recherches sur l'exploitation sexuelle des enfants et sur la façon dont l'acquisition de ces connaissances manquantes pourrait aider les chercheurs, les services de police et les services sociaux à soutenir les victimes. La professeure Martine Powell de l'École de psychologie de l'Université Deakin, en Australie, traite de l'intérêt de poser des questions ouvertes aux jeunes victimes compte tenu que les réponses fournissent des éléments d'orientation aux enquêteurs.

Comme toujours, nous abordons de nombreux sujets dans nos sections habituelles, en plus d'une nouvelle chronique intitulée *Les dernières tendances*, où seront mis en évidence des domaines revêtant une importance grandissante dans l'univers policier.

Comme je l'ai souligné, les membres du comité de rédaction de la *Gazette* offrent un soutien inestimable en donnant des idées pertinentes, pratiques et d'actualité pour la revue. Leur nom figure maintenant dans la cartouche de titre en page 3, aux côtés de celui des autres membres de notre équipe.

—Katherine Aldred

À découvrir à la bibliothèque du Collège canadien de police : documentation sur les crimes contre les enfants

www.cpc.gc.ca/library_f.htm

Ouvrages

Buckley, David M. How to Identify, Interview and Interrogate Child Abuse Offenders, Eagle River, Wis. (É.-U.) : Hahn Printing. HV 8079 .C46 B85 2006

Sinclair, Roberta Lynn et Daniel Sugar. Internet Based Sexual Exploitation of Children and Youth: Environmental Scan, Ottawa : Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants, HV 6626.5 N21 2005

Guyenot, Laurent. Le livre noir de l'industrie rose : de la pornographie à la criminalité sexuelle, Paris : Éditions Imago, HV 6556 G99 2000

Wary, Étienne. Sexe en ligne : aspects juridiques et protection des mineurs, Bruxelles : Larcier, HV 6773 W49 2004

Wortleyt, Richard et Stephen Smallbone. Situational Prevention of Child Sexual Abuse Monsey (N.Y.) : Criminal Justice Press, HV 6570 Si8 2006

Ford, Hannah. Women Who Sexually Abuse Children, Chichester (G.-B.) : John Wiley & Sons, HV 6570 F76 2006

Articles

Myklebust, T. et R. A. Bjorklund. « The Effect of Long-term Training on Police Officers' Use of Open and Closed Questions in Field Investigative Interviews of Children (FIIC) », Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling, vol. 3, no 3 (oct., 2006), p. 165-181.

Dickson, Mike. « An Examination into AOL Instant Messenger 5.5 Contact Identification », Digital Investigation, vol. 3, nº 4 (2006), p. 227-237.

Moore, Marianne. « Should Young People Involved in the Sex Industry Be Seen as Victims? », The Police Journal, vol. 79, nº 1 (2006), p. 77-89.

Au-delà de la tragédie

L'automne dernier, lorsque j'ai envisagé pour la première fois de consacrer un numéro de la *Gazette* à l'exploitation des enfants, j'avais des réserves. Je me demandais si le fait de traiter dans un numéro entier d'un sujet aussi sombre serait d'une quelconque utilité ou plutôt interprété comme du sensationnalisme. De quelle façon pourrions-nous relater ces histoires? Par où devions-nous commencer?

Lorsque j'ai suggéré l'idée aux membres du comité de rédaction de la *Gazette*, qui contribuent à trouver les thèmes principaux de la revue et à préparer bon nombre des articles, ils n'ont eu aucune hésitation. Certes, l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet est un sujet troublant, mais la montée du problème justifiait à elle seule que l'on se penche sur la question. Le problème est simplement trop important et trop d'actualité pour que nous ne nous y intéressions pas.

Le présent numéro porte principalement sur l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet mais traite également d'autres crimes qui touchent directement des enfants. La bonne nouvelle (car il y en a une), c'est que les policiers du Canada et du monde entier font de grands progrès dans les enquêtes sur l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet, progrès qu'ils réalisent en travaillant en collaboration.

La section vedette débute par une description du travail des employés du Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants (CNCEE), à Ottawa, et de la façon dont ils aident les forces de l'ordre du Canada et de l'étranger dans leurs enquêtes. Créé il y a seulement deux ans, à un moment où les incidents d'abus sexuels d'enfants explosaient sur Internet, le CNCEE est maintenant reconnu comme un modèle dans le monde entier.

Nous traitons également de nouvelles démarches mises au point par des services de police canadiens. L'agent-détective Warren Bulmer, analyste d'images et agent d'identification des victimes pour le service de police de Toronto, écrit au sujet des enquêtes axées sur les victimes et de ce que la police peut améliorer afin de sauver des enfants. Le capitaine Gervais Ouellet de la Sûreté du Québec et le psychologue Gilles Ouimet décrivent le soutien psychologique offert par la SQ aux policiers qui enquêtent tous les jours relativement à l'exploitation sexuelle d'enfants. La clé est la confiance et l'accessibilité.

Le sergent Stéphane Denis de la GRC est instructeur en informatique judiciaire au Collège canadien de police. Son article porte sur l'argot du clavardage — le langage abrégé et changeant utilisé par les jeunes (et les prédateurs sexuels) dans les bavardoirs et les messages textes. La connaissance du jargon est l'une des nouvelles compétences indispensables pour les enquêteurs.

Pour nous offrir un point de vue étranger sur l'exploitation sexuelle des enfants, le sergent-détective Michael Morin, policier pour An Garda Siochána en Irlande, décrit son travail pour la Banque d'images d'Interpol sur les abus dont sont victimes les enfants. Selon lui, cette banque de données peut permettre aux services de police d'éviter des centaines d'heures de travail d'enquête tout en obtenant de bons résultats, à condition qu'ils contribuent à l'enrichir.

Du point de vue de la recherche, des chercheurs du Canada, de l'Irlande et du Royaume-Uni se penchent sur les lacunes internationales en matière de recherches sur l'exploitation sexuelle des enfants et sur la façon dont l'acquisition de ces connaissances manquantes pourrait aider les chercheurs, les services de police et les services sociaux à soutenir les victimes. La professeure Martine Powell de l'École de psychologie de l'Université Deakin, en Australie, traite de l'intérêt de poser des questions ouvertes aux jeunes victimes compte tenu que les réponses fournissent des éléments d'orientation aux enquêteurs.

Comme toujours, nous abordons de nombreux sujets dans nos sections habituelles, en plus d'une nouvelle chronique intitulée *Les dernières tendances*, où seront mis en évidence des domaines revêtant une importance grandissante dans l'univers policier.

Comme je l'ai souligné, les membres du comité de rédaction de la *Gazette* offrent un soutien inestimable en donnant des idées pertinentes, pratiques et d'actualité pour la revue. Leur nom figure maintenant dans la cartouche de titre en page 3, aux côtés de celui des autres membres de notre équipe.

—Katherine Aldred

À découvrir à la bibliothèque du Collège canadien de police : documentation sur les crimes contre les enfants

www.cpc.gc.ca/library_f.htm

Ouvrages

Buckley, David M.. How to Identify, Interview and Interrogate Child Abuse Offenders, Eagle River, Wis. (E.-U.) : Hann Printing, HV 8079 .C46 B85 2006

Sinclair, Roberta Lynn et Daniel Sugar. Internet Based Sexual Exploitation of Children and Youth: Environmental Scan, Ottawa : Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants, HV 6626.5 N21 2005

Guyenot, Laurent. Le livre noir de l'industrie rose : de la pornographie à la criminalité sexuelle, Paris : Éditions Imago, HV 6556 G99 2000

Kary, Étienne. Sexe en ligne : aspects juridiques et protection des mineurs, Bruxelles : Larcier, HV 6773 W49 2004

Wortley, Richard et Stephen Smallbone. Situational Prevention of Child Sexual Abuse, Monsey (N.Y.) : Criminal Justice Press, HV 6570 S18 2006

Ford, Hannah. Women Who Sexually Abuse Children, Chichester (G.-B.) : John Wiley & Sons, HV 6570 F76 2006

Articles

Myklebust, T. et R. A. Bjorklund. « The Effect of Long-term Training on Police Officers' Use of Open and Closed Questions in Field Investigative Interviews of Children (FIIC) », Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling, vol. 3, no 3 (oct., 2006), p. 165-181.

Dickson, Mike. « An Examination into AOL Instant Messenger 5.5 Contact Identification », Digital Investigation, vol. 3, nº 4 (2006), p. 227-237.

Moore, Marianne. « Should Young People Involved in the Sex Industry Be Seen as Victims? », The Police Journal, vol. 79, nº 1 (2006), p. 77-89.

GAZETTE

Vol. 69, N° 2, 2007

Une publication de la Gendarmerie royale du Canada

Dossier

Les jeunes victimes du crime

7 Le partage des preuves pour la répression de l'exploitation d'enfants en ligne

10 Une équipe d'enquête axée sur les cyberprédateurs

11 Un nouvel outil pour protéger les enfants mis à risque par la production de drogues

14 Le jargon du bavardage, clé pour résoudre les crimes de prédation en ligne

16 Des analystes d'images du SP de Toronto à la rescousse de jeunes victimes

18 L'exploitation sexuelle à des fins commerciales aux Phillippines

20 Un programme de sensibilisation aux dangers du WEB chaudement accueilli par les éducateurs

21 La perspective internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants

22 Un soutien psychologique aux enquêteurs

24 Cerner les lacunes dans les études sur l'exploitation sexuelle des enfants dans Internet

26 L'importance des questions ouvertes dans l'interrogation des enfants

Rubriques

2 Mot de la rédaction

4 Actualités

6 Entretien avec John Van Tassel, expert judiciaire en noeuds

12 Forum — Quelle part les fournisseurs d'accès Internet devraient-ils prendre à la prévention de l'exploitation sexuelle d'enfants en ligne?

28 Saviez-vous que...

29 Pratique exemplaire — Une opération transfrontière axée sur la répression du crime organisé

30 Reportage — L'effet CSI sur les jurés canadiens

32 Reportage — Des tendances préoccupantes dans les vols d'oeuvres d'art

34 À l'avant-garde

36 Nos partenaires à l'oeuvre — Le service d'application des règlements de Nanaimo en partenariat avec la police locale

38 Les dernières tendances

EN COUVERTURE

Peu de crimes sont plus troublants que ceux commis contre des enfants. Dans ce numéro, nous examinons la tendance mondiale parmi les services de police à mettre en commun leurs ressources en vue de secourir les jeunes victimes du crime, en ligne et en direct.

Photo de la couverture : Les Echoes

ÉDITRICE – Nancy Sample RÉDACTRICE EN CHEF – Katherine Aldred GRAPHISME – Jennifer Wale
ADMINISTRATION ET DIFFUSION – Steve Lusignan TRADUCTION – Services de traduction de la GRC IMPRIMERIE – Performance Printing

COMITÉ ÉDITORIAL DE LA *GAZETTE*

Serg. Lori Lynn Colbourne - insp. Craig Duffin - Edward Drodge, Ph.D. - serg. Chris Fraser - Wendy Nicol - Roberta Sinclair, Ph.D. - David Sunahara, Ph.D. - Brian Yamashita, Ph.D.

La *Gazette* (ISSN 1196-6513) est publiée en versions française et anglaise par la Direction des relations publiques et des services de communication de la Gendarmerie royale du Canada, à Ottawa. La conception de la page couverture ainsi que les articles sont protégés par les droits d'auteur et aucune partie de cette revue ne peut être reproduite sans consentement écrit. Poste-publication, numéro de convention 40064068. La *Gazette* paraît quatre (4) fois par année et est distribuée gratuitement mais en nombre restreint aux services de police et aux organismes d'exécution de la loi. On conseille fortement de la faire circuler. On ne peut pas s'y abonner à titre personnel. On vous prie de faire parvenir vos lettres, articles et commentaires à la Rédactrice en chef de la *Gazette*. La rédaction se réserve le droit de faire la révision. Pour communiquer avec nous : La rédactrice en chef — la *Gazette* de la GRC, Immeuble L.H. Nicholson, pièce A200, promenade Vanier, Ottawa (Ontario) CANADA K1A 0R2, par téléphone : (613) 998-6307, par télécopieur : (613) 993-3098, par courriel : gazette@grc-rcmp.gc.ca, par Internet : **www.gazette.grc.gc.ca**.

© Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (2000).

INAUGURATION DU CENTRE DU PATRIMOINE DE LA GRC

Le public canadien a désormais accès à un nouveau lieu pour en savoir davantage sur les activités du passé et actuelles de notre service de police national.

Le nouveau Centre du patrimoine de la GRC, situé sur le terrain de l'École de la GRC à Regina, a ouvert ses portes le 23 mai, date du 134e anniversaire de l'organisation.

Les visiteurs peuvent observer une multitude d'expositions, dont plusieurs leur donneront un aperçu de l'organisation d'aujourd'hui, plutôt que de simplement voir de simples reliques du passé.

« L'installation n'est pas qu'un dépôt d'objets historiques, fait valoir le serg. Steve Smedley, gestionnaire du projet. Les présentations y sont instructives et divertissantes. »

En visite au nouveau Centre du patrimoine de la GRC à Regina, la comm. Bev Busson examine l'une des nombreuses pièces qui y sont exposées.

Le centre d'allure moderne est conçu pour mettre en valeur le rôle de la GRC, qui façonne le passé, le présent et l'avenir du pays. Il abrite les artefacts de l'ancien Musée du Centenaire de la GRC, mais aussi des expositions interactives et une présentation multimédias des plus saisissantes.

Cette présentation, proposée dans un auditorium de 225 m², se veut un spectacle divertissant agrémenté d'éléments vidéos, de son enveloppant, de lumière et d'éléments tridimensionnels. D'autres expositions interactives offrent aux visiteurs un panorama réaliste des sciences judiciaires, notamment de la dactyloscopie, de l'analyse génétique et de la balistique. On prévoit également élaborer des présentations extérieures une fois qu'on aura obtenu des fonds suffisants grâce à la campagne de financement du Centre.

La planification du Centre du patrimoine a été amorcée en 1995 à la demande d'un groupe communautaire qui souhaitait voir la GRC jouir de la reconnaissance qu'elle mérite et qui désirait sensibiliser le public au rôle de la police nationale. Dans le cadre d'un plan d'aménagement de l'École échelonné sur 25 ans, on a désigné en 2002 un site destiné au Centre. « Par rapport aux musées internes de la GRC, cette installation propose au public des expositions qui les renseigneront sur l'histoire continue de la GRC, jusqu'aux activités des membres d'aujourd'hui, explique Donna Brownlee, directrice générale du développement du Centre. Le Centre illustre sans équivoque le sens de modernité qui prévaut à la GRC. »

—Ronan Rushe

Pour plus de renseignements, visiter ***www.rcmpheritagecentre.com*** .

UNE INITIATIVE DE PARTAGE BILATÉRALE

Lorsque le gend. Steve Conohan a quitté son détachement à Terre-Neuve pour passer un mois en mission au Pakistan, il n'y allait pas seulement en tant que représentant de la GRC; il représentait aussi la troupe des Castors de sa localité.

Récapitulons. En novembre 2006, le gend. Conohan est tombé sur un article de magazine qui décrivait un prix décerné à une troupe de Castors au Pakistan. Autour de la même époque, il a appris qu'il serait détaché pour enseigner des techniques de lutte antidrogue auprès des autorités pakistanaises dans un secteur à proximité du quartier général de la troupe de Castors susmentionnée. Le gendarme y a vu l'occasion idéale de conjuguer ses deux rôles et d'exposer les membres de sa troupe, originaire de Paradise, à une expérience inédite.

« Le but était de promouvoir auprès de mes jeunes une compréhension et une ouverture à l'égard d'autres cultures », explique le gend. Conohan.

Il a donc proposé l'idée à ses supérieurs, à Scouts Canada, à ses collègues chefs de troupe, ainsi qu'aux jeunes castors et à leurs parents; tous y ont souscrit. Les jeunes de la troupe ont contribué l'équivalent de deux semaines de cotisation, soit 4 $ par castor, et des employés de la GRC ont offert des dons pour remplir un sac de sport de fournitures scolaires, une grande nécessité pour les scouts pakistanais. Ce présent reflète parfaitement la devise des Castors fondée sur le partage.

Le gend. Conohan a alors rencontré Hadid Maboob, le directeur de l'association nationale des scouts à Islamabad, pour échanger sur leurs programmes de scoutisme respectifs. Durant le mois qu'a duré son séjour, le gendarme a maintenu contact avec les membres de sa troupe en leur envoyant un récit détaillé de ses aventures, émaillé de photos.

« Sur le plan personnel, ce fut une expérience fantastique d'apprendre sur la vie de ces gens et de faire connaître mes découvertes aux garçons », souligne le gendarme.

Une formation à l'étranger

Dans le cadre de sa mission pour la GRC, le gend. Conohan s'est rendu dans plusieurs villes, dont Peshawar, Karachi et Islamabad, la capitale. À chaque endroit, il a présenté les méthodes de lutte antidrogue aux agents de police locaux. Il s'est particulièrement attardé aux façons de découvrir les précurseurs servant à transformer la morphine en héroïne, et d'en disposer. « La GRC jouit d'une réputation d'avant-garde sur le plan de la formation et de la police internationale. Il est primordial que nous fassions connaître nos compétences, explique le gend. Conohan. En outre, j'ai beaucoup appris sur les problèmes particuliers de la police au Pakistan. »

Le serg. Michel Boyer et le gend. Steve Conohan, de la GRC, revêtus du costume traditionnel du Pakistan, le shalwar kamiz, au cours de leur visite dans ce pays à l'automne dernier. Ils sont escortés à destination de la passe de Khyber, près de la frontière afghane, par des fusiliers de Khyber.

—Ronan Rushe

NOUVEAU PROTOCOLE RELATIF AUX ENQUÊTES CRIMINELLES ÉTRANGÈRES MENÉES AU CANADA

Le gouvernement du Canada a ratifié un protocole sur l'activité des enquêteurs criminels étrangers au pays.

Ce protocole établit les exigences du Canada en matière d'avis et d'autorisation afin de réglementer l'admission et le contrôle d'enquêteurs étrangers souhaitant exécuter des enquêtes criminelles au Canada. Il définit également les rôles et responsabilités respectifs des ambassades étrangères et canadiennes, ainsi que des organismes d'application de la loi à ce sujet.

« Ce protocole permettra d'éclaircir les modalités d'assistance aux enquêteurs étrangers qui désirent effectuer des enquêtes criminelles au pays, explique la sous-ministre adjointe de la Sécurité publique, Diane MacLaren. Il vise également à protéger l'intégrité du système policier du Canada, la souveraineté et la sécurité du pays, ainsi que les intérêts publics. »

Le protocole s'applique dans tous les cas où il n'existe pas d'autres modalités officielles d'avis et d'autorisation. Il ne remplace pas les dispositions d'avis actuelles, notamment celles d'Interpol ou des ententes auxquelles le gouvernement fédéral est partie et qui prévoient déjà des dispositions d'avis et d'autorisation de voyage.

En vertu de ce nouveau protocole, on doit soumettre une demande au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) au moins deux semaines précédant la visite projetée. Le MAECI avise par la suite la GRC, qui étudiera la demande et consultera les services de police canadiens concernés de rendre une décision. Ces modalités sont conformes à celles adoptées par de nombreux pays, qui exigent des enquêteurs étrangers de présenter un avis raisonnable et d'obtenir l'autorisation voulue pour enquêter dans les pays visés.

« Le protocole vise à assurer qu'aucune enquête étrangère n'ait lieu au Canada à l'insu des autorités canadiennes, précise le comm. adj. Raf Souccar, aux Opérations fédérales et internationales de la GRC. C'est essentiel pour préserver la sécurité de notre personnel et celle des enquêteurs étrangers ainsi que l'intégrité de nos propres enquêtes. »

—Melanie Roush

Pour plus de renseignements, visiter le site : ***w.rcmp.ca/int-policing/fcip_index_f.htm***

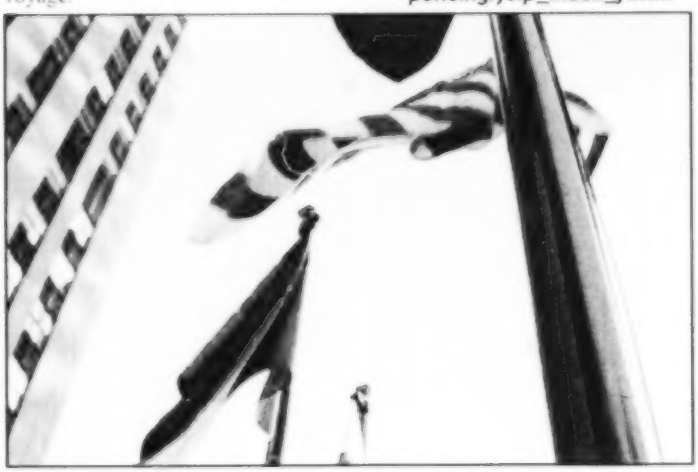

Un point de vue divergent sur les systèmes d'EPG

Madame la Rédactrice,

Dans un forum récent sur la précision des systèmes d'établissement de profils géographiques (EPG) (paru dans la *Gazette*, vol. 69, no 1, 2007), le prof. Brent Snook prétend que les méthodes de prédiction humaines sont plus précises que les logiciels spécialisés dans le domaine.

Il a réalisé avec ses collègues des études selon lesquelles des étudiants peuvent délimiter des zones de recherche moins étendues que celles produites par le système EPG, et ce, en appliquant deux règles élémentaires. Toutefois, un examen minutieux des méthodes de recherche employées par le professeur et ses collègues révèle une faille fondamentale. Pour le calcul de la superficie des zones, ils ont utilisé une formule géométrique faisant intervenir la multiplication par un facteur d'échelle. Mais ce qu'ils auraient dû faire, c'est de multiplier par le carré du facteur d'échelle, de la même manière qu'il faut prendre le carré du rayon d'un cercle pour en déterminer l'aire. Voilà pourquoi les zones de recherche délimitées par les étudiants étaient moins étendues que celles produites par le système EPG mis à l'essai (ce système, en passant, n'est pas celui qu'utilisent les services de police canadiens).

Deux autres points doivent également être soulignés. Le prof. Snook préconise l'utilisation de méthodes simples et économiques de prédiction humaine pour l'établissement de profils géographiques. Mais le service d'EPG est offert gratuitement par la GRC, le Police provinciale de l'Ontario, le U.S. Bureau of Alcohol, Tobacco, Firearms and Explosives, ainsi que par le National Crime and Operations Faculty d'Angleterre.

Enfin, dans sa recommandation d'effectuer de plus amples études, le prof. Snook fait fi des évaluations réalisées par des services de police canadiens, américains et britanniques – qui, toutes, ont donné des résultats analogues à ceux cités par le s.é.-m. Scott Filer. L'un de ces services, celui de Irvine (Californie), s'est récemment vu décerner le prix d'excellence en enquêtes criminelles par l'Association internationale des chefs de police pour avoir résolu une série de cambriolages professionnels échelonnée sur dix ans, grâce à l'application des techniques d'EPG et d'autres méthodes.

D. Kim Rossmo
Professeur de recherches et directeur
Centre de recherches et de renseignements géopatiaux
Université du Texas
San Marcos (Texas)

Pour dénouer l'écheveau d'un crime

Les noeuds, source d'indices révélateurs

Le cap. John Van Tassel possède une compétence rare : il est expert en analyse judiciaire des noeuds (AJN). Bien qu'il ait maintenant pris sa retraite de la GRC, il continue d'offrir son expertise particulière à nombre d'enquêtes aux quatre coins du monde. Notre collaborateur, Ronan Rushe, s'est récemment entretenu avec le cap. Van Tassel pour en savoir davantage sur cette discipline.

Selon le cap. John Van Tassel, spécialiste de l'analyse judiciaire des noeuds, on ne peut pas déterminer la préférence manuelle d'une personne à partir du genre de noeuds qu'elle a l'habitude d'exécuter – une conception erronée très répandue.

Quel a été votre premier contact avec l'analyse judiciaire des noeuds?

La première fois que j'ai participé à l'AJN était lors d'une affectation à Chetwynd (C.-B.) de 1980 à 1985. On m'avait alors demandé d'enquêter sur une plainte relative à des incidents présumés d'activités sataniques ou occultes. Le plaignant m'avait informé d'événements étranges et présenté une corde nouée qui symbolisait apparemment des pratiques sataniques. Étant moi-même passionné de l'art des noeuds, j'ai commencé à étudier les noeuds et leurs applications en matière de crimes. Vu cette prédisposition, la police de Calgary m'a demandé de collaborer à une enquête sur un double homicide qui impliquait des ligatures nouées.

Quels renseignements peut-on tirer des noeuds?

Les noeuds peuvent nous renseigner sur le noueur, notamment ses aptitudes à exécuter des noeuds et ses connaissances en la matière; de plus, on peut établir des liens entre les noeuds et un métier ou une profession, ou une prédilection pour certains passe-temps et hobbys. On peut aussi déterminer des pistes dans les enquêtes où les pistes sont par ailleurs rares ou inexistantes; corroborer les déclarations d'un témoin et confirmer l'alibi ou la déclaration d'un suspect ou d'un prévenu. On peut par ailleurs établir des liens dans des crimes sériels en comparant les éléments de preuve de divers lieux de crimes. On peut également recommander aux techniciens de la collecte d'éléments de preuve le meilleur endroit où prélever de l'ADN et les assister en dénouant les noeuds après la prise de photo ou de notes et l'établissement d'un croquis des éléments de preuve noués.

Dans quel genre de cas peut-on faire appel à votre expertise?

Le spécialiste de l'analyse judiciaire des noeuds est utile dans les cas de meurtres ou d'homicides où des ligatures nouées sont en cause ou présumées avoir servi à ligoter, pendre, immobiliser ou contrôler la victime ou à lui appliquer un tourniquet. Ses services seraient également pertinents dans les cas suspects de suicide pour déterminer comment la victime aurait pu s'immobiliser ou n'aurait pas pu se dégager avant de succomber. Le spécialiste peut également assister le coroner pour toute question sur les configurations de noeuds susceptibles de servir dans des activités sexuelles non conventionnelles ou déviantes.

Y a-t-il un cas qui se démarque dans votre carrière?

Il y a un cas en particulier, un homicide, où l'auteur a étranglé sa victime à l'aide d'un noeud non conventionnel, puis a tâché de supprimer toute preuve en mettant le feu au lieu en question. On m'a par la suite fait parvenir la ligature nouée aux fins d'analyse. Après que le prévenu ait été libéré par manque de preuve, ce dernier s'est ensuite rendu dans un détachement de la GRC d'une autre province parce qu'il désirait avouer son crime afin de libérer sa conscience. Après être entré en contact avec le service d'origine, l'enquêteur du détachement a pris connaissance de l'existence de l'élément de preuve, en l'occurrence la ligature nouée; il a alors demandé au prévenu s'il pouvait refaire le noeud qu'il avait fait pour la victime, à l'aide d'un des lacets de botte de l'enquêteur. Ce nouvel élément m'a été transmis et j'ai pu déterminer par analyse qu'il s'agissait du même genre de noeud que dans la ligature à conviction. Cette preuve matérielle a permis de confirmer l'aveu du prévenu.

Quelle est la conception erronée la plus répandue au sujet de l'analyse judiciaire des noeuds?

C'est probablement la corrélation entre la chiralité des noeuds (le caractère asymétrique des noeuds) et la manualité humaine (préférence manuelle des humains). Si notre façon de faire des noeuds est généralement caractérisée par l'habitude, certains individus dont la préférence manuelle est identique ont une manière opposée de faire des noeuds. Si on peut associer un type de noeud et sa chiralité à une personne précise, la plupart des gens croient que cette chiralité est en corrélation directe avec la préférence manuelle. Cette une conception erronée; on ne peut déterminer la préférence manuelle d'un noueur à partir des noeuds qu'il fait. ■

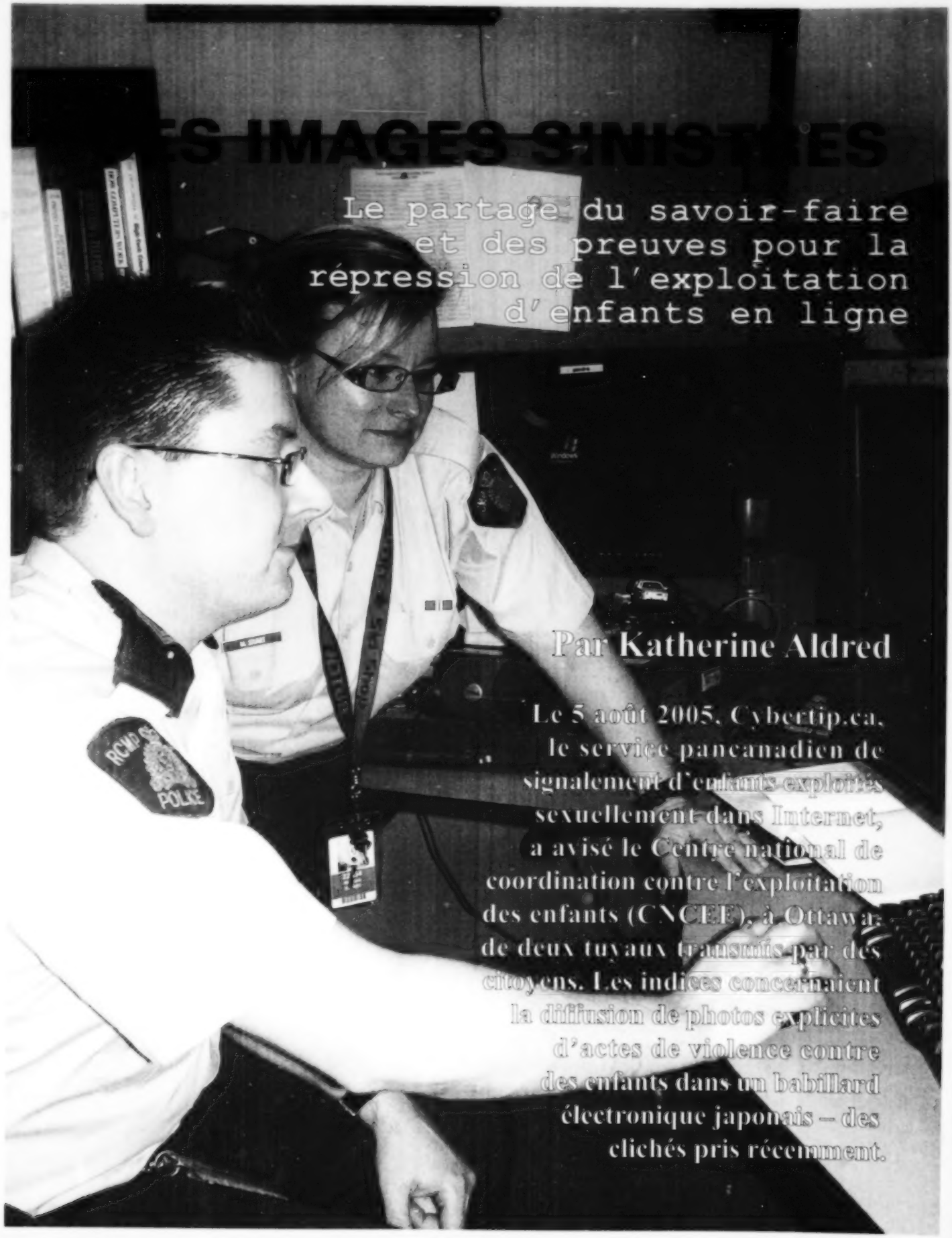

LES IMAGES SINISTRES

Le partage du savoir-faire et des preuves pour la répression de l'exploitation d'enfants en ligne

Par Katherine Aldred

Le 5 août 2005, Cybertip.ca, le service pancanadien de signalement d'enfants exploités sexuellement dans Internet, a avisé le Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants (CNCEE), à Ottawa, de deux tuyaux transmis par des citoyens. Les indices concernaient la diffusion de photos explicites d'actes de violence contre des enfants dans un babillard électronique japonais – des clichés pris récemment.

« Tout semblait indiquer que les actes de violence étaient récents et continus, explique la gend. Judy Fox, enquêtrice au CNCEE. Il était impératif de saisir ces images avant leur disparition du site et avec celles-ci, de tout élément de preuve déterminant. »

Dès le 8 août, le CNCEE avait copié les images pour permettre à ses enquêteurs d'y rechercher des indices. Quelques-uns des clichés donnaient même un aperçu du visage de l'agresseur – fait assez rare – qu'un analyste d'images s'est empressé de scruter à la loupe. Les images semblaient représenter les mêmes victimes, ce qui permettait de conclure à une série.

> **« Tant mieux si on peut porter des accusations criminelles, mais l'essentiel, c'est de repérer les enfants et de mettre fin à leur exploitation. »**
>
> ***surint. Earla-Kim McColl***

Tel est le début de l'enquête sur ce que la police a baptisé la série « K ». Cette enquête internationale a fait intervenir plusieurs services, dont le Service de police de Toronto, le CNCEE, le National Center for Missing and Exploited Children des É.-U., le Bundeskriminalamt (BKA, service d'enquête fédéral) d'Autriche et le BKA d'Allemagne.

En l'espace de trois mois, on est parvenu à secourir trois fillettes âgées entre 8 et 10 ans en Allemagne, victimes de violence sexuelle dans leur foyer, et à appréhender et inculper l'agresseur. Cette intervention rapide a été rendue possible par l'échange d'informations entre les enquêteurs canadiens et étrangers.

« Peu après que nous avons reçu les images, le BKA d'Allemagne a rapidement repéré et secouru les fillettes; c'est là l'essence d'une intervention réussie », explique la surint. Earla-Kim McColl, off. resp. du Centre canadien pour enfants disparus et exploités sexuellement, qui englobe le CNCEE. « Tant mieux si on peut porter des accusations criminelles, mais l'essentiel, c'est de repérer les enfants et de mettre fin à leur exploitation. Le dénouement de cette affaire est très gratifiant pour nous. »

Une démarche intégrée

Compte tenu des réseaux modernes sans fil, où n'importe qui peut transmettre rapidement et facilement des images aux quatre coins du monde, la collaboration est le seul moyen pour la police de mettre le grappin sur les criminels impliqués dans l'exploitation sexuelle d'enfants en ligne.

Peu d'affaires n'intéressent qu'un seul territoire de compétence, constate la surint. McColl. Auparavant, nous traitions une affaire relevant de multiples territoires aux six mois. Maintenant, nous en abordons une à toutes les deux ou trois semaines. »

Le CNCEE a été mis sur pied au printemps 2005 par suite d'une affaire multiterritoriale lancée aux États-Unis qui impliquait des milliers de suspects répartis dans 60 pays et qui payaient pour accéder en ligne à de la pornographie juvénile. Lorsque l'affaire – surnommée Projet Snowball – a été signalée au Canada en 2001, on a recensé plus de 2 300 personnes d'intérêt de citoyenneté canadienne, mais la police ne savait pas où communiquer l'information, ni comment valider et diffuser les éléments de preuve.

« Le projet Snowball a été le catalyseur de la création du CNCEE parce qu'à vrai dire, les services de police canadiens n'étaient pas en mesure de gérer ce genre d'affaires, explique la surint. McColl. Nous n'avions ni l'expertise, ni les méthodes en place pour aborder une enquête de cette envergure. »

Aujourd'hui, au sein des Services nationaux de police de la GRC, le CNCEE coordonne le traitement de toutes les plaintes nationales et internationales visant l'exploitation d'enfants en ligne organisée depuis le Canada en validant et en reproduisant les éléments de preuve, en déterminant le territoire de compétence et en diffusant les éléments de preuve au service de police canadien compétent. Le Centre comprend des membres de divers services de police.

Le Centre tient aussi un registre des victimes identifiées et non identifiées dans sa base protégée afin d'éviter le dédoublement des enquêtes au sein des services de police canadiens et la recherche de victimes ayant déjà été secourues.

Chaque jour, le CNCEE collabore avec un réseau d'enquêteurs policiers au pays et à l'étranger qui abordent des affaires de pornographie juvénile dans leur propre territoire. Cela dit, comme pour la plupart des affaires d'exploitation d'enfants dans Internet, les images ne demeurent pas confinées à un pays bien longtemps. Elle sont diffusées un peu partout, y compris dans les babillards électroniques de partage d'images au Japon.

Vérification de la base de données

Lorsque les agents du CNCEE ont initialement saisi les images de la collection « K », ils les ont versées dans leur base de données pour voir si un autre service de police canadien les avait relevées auparavant. Le Service de police de Toronto (SPT) les a alors comparées aux images de sa propre base et a repéré des photos liées à la même série. L'analyse a permis de déduire qu'elles provenaient vraisemblablement d'Autriche ou d'Allemagne.

« Les pièces du puzzle peuvent se trouver entre les mains de divers services », explique l'agent-détective Bill McGarry, un analyste du SPT affecté à la série « K ». « Les images seront saisies par un service tandis qu'un autre pourrait avoir en archive des photos qui complètent la série. Nous nous retrouvons dans un site commun protégé dans Internet, ce qui nous permet d'examiner les photos simultanément et d'échanger instantanément nos opinions. »

Le CNCEE a donc alerté le BKA d'Autriche et le BKA d'Allemagne et leur a transmis un dossier de 56 images.

« Ils nous ont fourni une première analyse sans délai, précise l'inspecteur-détective Daniel Szumilas, du groupe de la pornographie juvénile du BKA allemand. C'était crucial étant donné que l'exploitation sexuelle des enfants avait toujours cours. »

Katherine Aldred

Le cap. Rich Gendre et la gend. Michaela Stuart enquêtent sur une affaire actuelle au sein du CNCEE à Ottawa

Les enquêteurs allemands et autrichiens ont ensuite procédé à une analyse visuelle et technique des images, ce qui leur a permis de confiner le champ de recherches à l'Allemagne. Par la suite, la police a relevé un indice qui a mené à l'arrestation d'un camionneur allemand de 50 ans, le 31 octobre 2005.

Le délinquant vivait à la même adresse que deux des victimes et était le voisin de la troisième; il était considéré comme un ami de la famille. Durant la perquisition dans la résidence, la police a aussi mis la main sur une caméra et des bandes vidéos contenant l'enregistrement d'agressions sexuelles incriminantes.

Le délinquant a été inculpé le 20 décembre 2006 et condamné à 14 ans de prison (un an de moins que la peine maximale) suivi d'une éventuelle détention préventive — selon laquelle le délinquant serait maintenu dans un hôpital psychiatrique jusqu'à ce qu'on juge qu'il ne pose plus de risques pour la société.

Une violence en progression constante

Comme le montrent les circonstances de la série « K » et la sévérité de la peine, la nature de plus en plus violente de l'exploitation sexuelle d'enfants en ligne est une réalité effroyable.

« Il ne s'agit pas de jeunes filles de 14 ans vêtues comme des écolières, explique la surint. McColl. Ces gamines sont agressées sexuellement et les victimes sont de plus en plus jeunes, et les actes, violents. Nous nous efforçons de montrer au public, à la police et aux autres services à quel point la situation est critique. »

Les avancées de la technologie sont aussi une source de préoccupation croissante. Si elle sert habituellement pour le bien de la société, les malfaiteurs y recourent pour leurs propres fins.

La section de la pornographie juvénile de la Police provinciale de l'Ontario (OPP), dite Projet P, est à l'oeuvre depuis plus de 30 ans, bien avant l'adoption de la première loi canadienne anti-pornographie juvénile, en 1993. La surint. Angie Howe, affectée au Projet P de 2003 à 2006, souligne que les criminels savent exploiter sans délai les plus récentes technologies.

« Auparavant, les délinquants prenaient contact par l'entremise de magazines. L'irruption d'Internet a depuis décuplé les possibilités de contacts, constate la surint. Howe. Désormais, ils brandissent leur caméra numérique et partagent leurs images avec des centaines d'adeptes. Les individus en cause ont tout leur temps – et souvent des ressources financières quasi-illimitées pour se livrer à leurs crimes. »

Le serg.-dét. Kim Scanlan, gestionnaire des sections de l'exploitation d'enfants et des victimes spéciales au Service de police de Toronto, abonde dans le même sens. « Les crimes évoluent au même rythme que la technologie. » Si la police recourt aux mêmes moyens que les délinquants pour déceler des indices dans les images et repérer les criminels, le serg.-dét. Scanlan prédit que le savoir-faire technologique sera un défi de taille pour la police dans les années à venir.

« Les avancées technologiques poseront de grandes difficultés, surtout les méthodes de chiffrement, explique-t-il. Nous essayons de suivre le rythme, mais les criminels sont très ingénieux. Ils savent trouver des lieux de contact qui nous sont inaccessibles. »

La formation est un aspect essentiel, et une grande part du mandat du CNCEE consiste à faciliter le travail des services de police en offrant des cours et une assistance ponctuelle aux enquêtes.

« Nous nous sommes donné pour objectif de soutenir les forces policières dans leur travail, explique la surint. McColl. Nous leur offrons des cours et des outils, nous faisons pression pour faire adopter des modifications législatives et nous étudions les tendances afin de maintenir les corps policiers à jour dans le domaine. »

Raison de plus pour partager ces ressources, y compris l'expertise technologique.

« Il nous faut établir un réseau mondial de coopération permettant des interventions rapides et directes, ajoute l'insp. -dét. Szumilas. Le CNCEE s'est avéré un partenaire très fiable à cet égard. »

La résolution de l'affaire de la série « K » constitue probablement l'exemple le plus éloquent de l'efficacité des partenariats — dans la mesure où les services de police communiquent entre eux. ■

Les avancées de la technologie sont aussi une source de préoccupation croissante. Si elle sert habituellement pour le bien de la société, les malfaiteurs y recourent pour leurs propres fins.

Une équipe d'enquête axée sur les cyberprédateurs

par Ronan Rushe

L'une des formes les plus troublantes d'exploitation d'enfants est la pornographie juvénile, un problème qui gagne en fréquence et en gravité, surtout avec l'accessibilité croissante d'Internet.

S'il offre un certain anonymat à ses utilisateurs, l'Internet n'en est pas moins surveillé de près par les autorités policières un peu partout sur la planète. Citons à cet égard la mise sur pied d'une équipe intégrée sur l'exploitation des enfants, issue d'un partenariat entre la Sûreté du Québec et la GRC.

Selon la gend. Shirley Black, membre de la GRC affectée à l'équipe spéciale, le travail de cette dernière débute par le dépôt d'une plainte. Si l'équipe n'accepte pas les plaintes directement du public, elle en prend connaissance à l'issue d'une évaluation par la SQ ou un autre service de police. Cyberaide.ca (le service pancanadien de signalement des plaintes) ou le Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants.

L'équipe n'enquête que concernant les images pornographiques prenant source au Québec. Mais selon le serg. André Boileau de la SQ, qui supervise le groupe, environ 95 pour cent des dossiers qui lui sont transmis ont trait à des plaintes déposées à l'extérieur de la province. En d'autres mots, une personne d'une autre province ou de l'étranger a signalé aux autorités des images d'exploitation qu'elle a vues dans Internet. Si les images impliquent un suspect au Québec, l'équipe se voit confier l'affaire.

L'équipe a pour mandat de repérer et de secourir les victimes, mais elle enquête aussi sur les cas de possession, de distribution et de production de pornographie juvénile, et de leurre d'enfants.

Non seulement ces crimes deviennent-ils de plus en plus courants, mais ils gagnent en violence, estime la gend. Black. De nombreuses personnes pensent que la pornographie juvénile renvoie à des jeunes de 17 ans qui s'exhibent devant leur caméra web. Mais selon la gend. Black, on constate un intérêt grandissant pour des victimes d'âge prépubertaire, et la simple nudité ne satisfait plus l'appétit des délinquants. « Maintenant, c'est à qui produira les images les plus explicites, les plus violentes », explique-t-elle.

> **« Ceux qui se livrent à ce genre de crime font preuve d'une ingéniosité grandissante; par conséquent, plus les autorités collaboreront, meilleures seront leurs chances de succès »**
>
> *– gend. Shirley Black*

Une fois saisie d'un dossier, l'équipe d'enquête assume tout le travail de police, à savoir authentifier la plainte, effectuer un contrôle des antécédents et de la surveillance, et obtenir des mandats de perquisition de la part des fournisseurs d'accès Internet (FAI). Elle est également chargée de procéder à l'arrestation, d'interroger les témoins et de traduire l'individu en justice.

La gend. Black rapporte une enquête où un homme dans la jeune vingtaine a été arrêté pour diffusion en ligne de pornographie juvénile. Lorsque les enquêteurs ont fouillé son ordinateur et son domicile, ils ont trouvé les prénoms et numéros de téléphone de plus de 40 fillettes, dont 10 ont confirmé avoir bavardé avec le suspect en ligne.

« Le suspect avait pour mode opératoire de bavarder avec des fillettes qu'il choisissait dans un site web, déclare la gend. Black. Il persuadait les enfants de le rencontrer, généralement chez elles ou à son domicile, où il vivait avec sa mère. Une fois dans sa chambre, il allumait son ordinateur et, à l'insu des victimes, et sans leur consentement, il entreprenait de filmer leurs ébats sexuels avec sa caméra web. » Les victimes avaient entre 12 et 14 ans.

Une personne de moins de 14 ans ne peut pas, conformément à la loi canadienne, consentir à se faire photographier ou filmer. Dans le présent cas, le contrevenant a également été accusé de produire de la pornographie juvénile. « Il a été reconnu coupable et a écopé d'une peine d'emprisonnement sévère », signale la gend. Black.

Si pour beaucoup de gens les délinquants ont en général un certain âge et une certaine personnalité, en réalité, ils ne répondent à aucun profil donné.

« Ceux qui se livrent à ce genre de crime font preuve d'une ingéniosité grandissante; par conséquent, plus les autorités collaboreront, meilleures seront leurs chances de succès », explique la gend. Black.

Un partenariat efficace

Le fait que l'équipe soit intégrée est la raison principale de son efficacité. En collaborant, les enquêteurs peuvent mettre leurs ressources en commun et avoir accès à un nombre élargi de bases de données.

« Cette mise en commun nous permet de travailler avec plus de rapidité sans dédoublement des efforts », explique le serg. Boileau.

Jusqu'en décembre dernier, l'équipe comprenait aussi des membres du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Cela dit, l'équipe actuelle espère intégrer des représentants d'un autre service municipal une fois les fonds nécessaires disponibles.

Un ancien membre de l'équipe, le dét. Martin Lacerte, du SPVM, reconnaît que le fait de collaborer a été un facteur déterminant pour la réussite du groupe, et un fait saillant de sa carrière. « C'était extrêmement satisfaisant », dit-il.

Quant aux victimes de ces crimes, le travail de l'équipe peut leur ouvrir une nouvelle voie dans la vie. ■

Des risques méconnus

Un nouvel outil policier pour protéger les enfants

par Katherine Aldred

Nous avons tous lu des manchettes sur les descentes policières effectuées dans des installations de culture de marihuana, des maisons de crack et des laboratoires clandestins de méthamphétamines dans des quartiers résidentiels paisibles. Si le démantèlement de tels laboratoires rend les collectivités plus sûres, il reste un groupe de victimes oubliées : les jeunes qui habitent dans ces lieux nocifs.

« Très souvent, nous passons la porte, puis mettons la main au collet des malfaiteurs, pour nous demander ensuite : Mais, y avait-il un enfant dans la maison? », explique le s.é.-m. Ian Sanderson, du Service de la sensibilisation aux drogues et au crime organisé de l'Alberta. « Dans le passé, nous aurions trouvé un voisin pour s'occuper de l'enfant, mais ce n'est pas toujours l'idéal. »

Le 1er novembre 2006, l'Alberta est devenue la première province à adopter une loi visant à protéger les enfants contre les risques liés à la production et à la consommation de drogues. Cette loi, intitulée *Drug Endangered Children Act*, définit l'exposition des enfants à certaines activités relatives aux drogues comme un cas de mauvais traitements. Ces dispositions confèrent à la police et aux autres autorités le pouvoir d'intervenir pour la protection des enfants, voire de porter des accusations contre les parents.

Les enfants exposés à des activités liées aux drogues, à savoir la production, la culture et le trafic, courent un risque élevé de souffrir de troubles respiratoires chroniques, de lésions neurologiques, du cancer, ainsi que d'agressions physiques, émotionnelles ou sexuelles.

« Dans de nombreux cas, on trouve des niveaux élevés de substances chimiques toxiques et de dioxyde de carbone dans la maison et des niveaux toxiques de substances dans le sang de l'enfant, précise le s.é.-m. Sanderson. Mais il faut aussi prendre en compte l'aspect psychosocial. La négligence, les sévices et l'exposition aux activités de la bande, autant d'aspects néfastes pour un jeune cerveau en croissance.

La docteure Kiti Freier, psychologue pédiatrique clinicienne à l'université et à l'hôpital pour enfants de Loma Linda (Californie), sait les risques qui guettent les enfants exposés aux laboratoires clandestins de méthamphétamines, un problème aigu dans la collectivité de San Bernardino.

« Je peux vous dire que les enfants exposés à la méthamphétamine qu'on me renvoie manifestent souvent un comportement plus agressif et sexualisé [que les autres enfants], explique la Dre Freier. Ils auront des problèmes de comportement, des troubles du langage et afficheront des signes de stress post-traumatique.

La Dre Freier, explique que la sensibilisation accrue au sein des communautés de la police, de la protection des enfants et des services médicaux fait avancer les choses.

« Chacun d'entre nous peut être un agent de changement, précise-t-elle. Lorsqu'un policier intervenant sur les lieux demande à l'enfant comment il s'appelle, il lui fait savoir qu'il est là pour le protéger. Ce qui est vraiment encourageant, c'est que les gens n'essaient pas de se refiler l'enfant ils voient à sa prise en charge. »

L'Alberta s'est inspirée du modèle de l'alliance nationale et californienne pour la protection des enfants, mais en y élargissant le mandat pour inclure toutes les activités liées à la drogue.

À St. Albert (Alberta), la GRC met à l'essai une équipe d'intervention multidisciplinaire dans le but d'offrir aux enfants mis à risque par les activités liées à la drogue l'assistance immédiate et à long terme dont ils ont besoin. L'équipe se compose de membres des polices municipales, d'enquêteurs des services à la famille et à l'enfance de l'Alberta et des membres des services médicaux et des incendies de la localité. Grâce au financement accordé dans le cadre de la stratégie canadienne antidrogue, le projet a élaboré un modèle d'équipes d'intervention communautaire, un guide de référence et un module de formation.

National Alliance for Drug Endangered Children

Les drogues, les armes et les enfants constituent un cocktail dangereux. La loi sur la protection des enfants mis à risque par les activités liées aux drogues de l'Alberta définit l'exposition des enfants à certaines activités liées aux drogues comme un cas de mauvais traitements.

La démarche s'est avérée efficace dans le traitement des questions de santé, la détermination d'éléments de preuve pour le dépôt d'accusations additionnelles et la prestation de soins aux enfants, de façon à rompre le cycle des activités liées à la drogue.

D'autres territoires de compétence se sont intéressés à la question. Ainsi, le Service de police d'Ottawa (SPO) collabore avec la GRC, la Société d'aide à l'enfance et l'Hôpital pour enfants de l'Est de l'Ontario dans le but de réduire les répercussions de l'exposition aux drogues des enfants de la ville.

« À l'automne dernier, notre section antidrogue a arrêté un homme pour possession de cocaïne alors qu'il était au volant », fait savoir le s.é.-m. Marc Pinault, anciennement rattaché à la section antidrogue du SPO. « Sur le siège arrière se trouvait un bambin de 10 mois. L'homme avait un pistolet de 9 mm chargé dissimulé dans le bas de son pantalon, ainsi qu'une livre de cocaïne. Pour moi, cet enfant est mis à risque par la drogue. »

À Ottawa, l'automne dernier, 120 personnes ont reçu une formation à l'intervention auprès des enfants touchés par les activités de la drogue. Le s.é.-m. Pinault signale que la prochaine étape consistera pour les organismes participants à signer un protocole qui leur permettra de mettre en commun des renseignements sur ces enfants. « Nous avons la moitié du parcours de fait, explique-t-il. L'essentiel est de mettre en oeuvre une solution à long terme pour ces jeunes. » ■

Quelle part les fournisseurs d'accès Internet devraient-ils prendre à la prévention de l'exploitation sexuelle d'enfants?

Les spécialistes
Jay Thomson, vice-président adjoint chargé de la politique de la bande large, TELUS
Jim Gamble, directeur général, Child Exploitation and Online Protection Centre, R.-U.
Les S.é.-m Mike Frizzell, Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants, GRC

Jay Thomson

En tant que fournisseurs d'accès Internet (FAI) canadiens, nous sommes fiers de dire que nous contribuons déjà de multiples façons à la prévention de l'exploitation des enfants dans Internet (EEI), d'une manière qui reflète notre rôle et nos capacités non seulement comme fournisseurs d'accès, de connectivité et de services d'hébergement, mais aussi en tant qu'entreprises socialement responsables.

Depuis 2004, lorsque les principaux FAI canadiens ont participé à l'établissement de la Coalition canadienne contre l'exploitation des enfants sur Internet (CCCEEI), nous avons collaboré avec d'autres intervenants – dont les services de police, le gouvernement, Cyberaide.ca (le service pancanadien de signalement des cas d'EEI) et d'autres partenaires de l'industrie – dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie nationale en plusieurs volets pour réprimer la diffusion en ligne d'images relatives à l'EEI.

La stratégie de la CCCEEI comporte trois volets : la sensibilisation du public, la collaboration avec les forces policières et l'industrie, et la gestion de la technologie et des réseaux.

Grâce à un soutien financier annuel important, les principaux FAI canadiens contribuent de façon sensible à appuyer Cyberaide.ca, notamment ses campagnes de sensibilisation dynamiques.

Aux réunions initiales de la Coalition, les services de police ont souligné en priorité la nécessité d'obtenir un accès plus rapide aux données essentielles sur les clients de FAI dans le cadre des enquêtes en matière d'EEI. Les FAI ont entendu cette exigence et, à l'issue d'une étude approfondie menée par la CCCEEI sur les aspects juridiques et relatifs à la protection des renseignements personnels, ont collaboré avec le Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants (CNCEE) en vue d'élaborer un processus accéléré pour la diffusion des noms et adresses des clients de FAI aux enquêteurs au stade précédant la délivrance d'un mandat. Nous continuons d'ailleurs de travailler avec le CNCEE en vue d'améliorer le processus. Grâce aux FAI qui ont déjà adopté ces nouvelles modalités de divulgation, les services de police enquêtant sur des cas d'EEI peuvent désormais obtenir des données élémentaires sur les clients en temps utile sur une majorité d'internautes canadiens.

Compte tenu de la crainte des services de police que les enquêtes soient entravées par leur inaptitude à déterminer une personne contact au sein d'un FAI, les FAI ont établi une base de données à cet égard. Nous espérons continuer d'ajouter d'autres fournisseurs à ce répertoire.

La gestion de la technologie et des réseaux peut également jouer un rôle dans cette lutte multidimensionnelle. À cet égard, les principaux FAI canadiens, en collaboration avec Cyberaide.ca, ont récemment lancé le projet Cleanfeed, qui vise à bloquer l'accès aux sites d'EEI hébergés à l'étranger. Les FAI participants se réjouissent de voir le vaste soutien de la police et des gouvernements fédéral et provinciaux à ce projet. Nous envisageons actuellement des moyens de rallier des FAI moins importants à l'initiative.

Les FAI de la CCCEEI ont aussi travaillé de concert avec Cyberaide.ca pour filtrer rapidement les pourriels renfermant des images d'EEI qui sont signalés à l'organisme, afin de protéger les Canadiens contre toute exposition à ces pourriels, et ont fourni aux services de police une formation technique sur les technologies de pointe à cet égard. Ces diverses initiatives illustrent les moyens dont disposent les FAI pour lutter contre l'EEI, et nous allons continuer de coopérer avec les services de police et les autres intervenants dans la mesure du possible pour rendre Internet plus sûr pour tous les Canadiens.

Jim Gamble

L'exploitation sexuelle d'enfants ne saurait être abordée de façon isolée par quelque secteur ou organisation que ce soit. N'importe quel représentant d'un service de police rompu à la répression de cet horrible aspect de la criminalité vous le dira. Ce n'est pas un domaine où on peut travailler en vase clos.

Au contraire, il nous faut transcender nos programmes distincts, car les délinquants chercheront spontanément à exploiter les lacunes dans tout secteur où nous ne coopérons pas. Nous devons établir des liaisons partout où c'est possible si nous voulons changer les choses.

Au R.-U., je dirige aujourd'hui une organisation fondée précisément sur la notion de collaboration. Le Child Exploitation and Online Protection Centre (centre de la prévention contre l'exploitation d'enfants et de la sécurité en ligne) est un organisme d'application de la loi qui se distingue par son bilan impressionnant d'arrestations et de condamnations en la matière.

Quiconque visite le Centre aujourd'hui aurait du mal à dire qui est policier, qui vient d'un organisme de protection de l'enfance et qui est un représentant de l'in-

dustrie TI. Voilà notre marque de commerce – l'alliance de compétences essentielles à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants.

Notre démarche multidisciplinaire s'est soldée non seulement par l'intensification des arrestations et du nombre d'enfants délivrés d'une situation d'exploitation, mais en outre nous avons sensibilisé directement plus de 500 000 enfants au message de « la sécurité d'abord. » De plus, nous avons mobilisé les capacités combinées d'organisations comme Microsoft, AOL, Visa et l'organisation britannique de protection de l'enfance – la National Society for the Prevention of Cruelty to Children – qui, chacune, contribue de façon essentielle à notre démarche et à nos réussites.

De même, nous participons à une initiative internationale par l'intermédiaire du Virtual Global Taskforce (VGT, ou groupe de travail virtuel international). Il s'agit d'une alliance de plus en plus efficace d'organismes d'application de la loi du monde entier voués à la répression de ce crime; on y trouve des représentants des É.-U., de l'Australie, d'Interpol, du R.-U. et de la GRC.

Le VGT assure une présence policière internationale entièrement autonome et virtuelle. Le mécanisme de signalement de l'exploitation en ligne que nous administrons offre aux enfants, aux parents et aux tuteurs un service accessible d'un simple clic dès qu'ils se sentent menacés de quelque façon que ce soit.

De plus en plus de fournisseurs d'accès Internet (FAI) nous contactent au R.-U. pour élaborer des moyens novateurs de travailler ensemble. Nous constatons un sens grandissant de responsabilité sociale à la fois chez les grands FAI et les FAI moins connus.

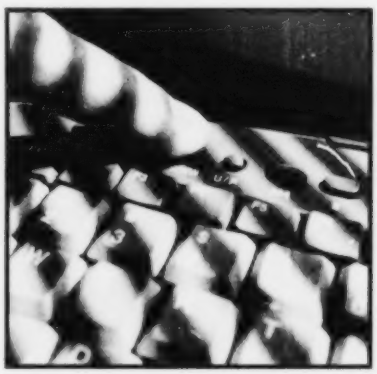

Le message que nous adressons à toute organisation offrant des services de communication en direct est on ne peut plus clair : ne laissez pas les prédateurs sexuels s'en prendre à vos clients. Collaborez avec nous. Le service que nous offrons est gratuit et il permet de changer les choses. Tâchons d'optimiser son rayonnement afin de rendre Internet encore plus résistant aux prédateurs sexuels – une cause qui devrait rallier quiconque a un minimum de valeurs morales.

S.é.-m. Mike Frizzell

C'est la société en général qui est responsable du maintien de l'ordre public; la coopération entre le grand public et les forces policières est essentielle à l'accomplissement efficace des tâches déjà difficiles qui incombent à ces dernières.[1]

Ces valeurs font partie intégrante du système de justice canadien et les tribunaux ont clairement exprimé les responsabilités morales et sociales des citoyens.

Les fournisseurs d'accès Internet (FAI) sont des entreprises citoyennes et fournissent un service qui introduit des risques dans votre foyer. À ce titre, elles ont la responsabilité morale et sociale de maintenir l'ordre et la justice, comme tout autre fournisseur de service. Par exemple, si au retour de l'école votre enfant allume la télévision et observe des images d'autres enfants victimes de viol ou de torture, vous en seriez certainement scandalisé et en tiendriez le distributeur de signal responsable. Pourquoi avons-nous généralement tendance à voir l'Internet différemment?

Nombre d'entre nous nous abstenons de prendre part au débat selon lequel Internet devrait demeurer un espace non réglementé peu importe les coûts pour la société, en particulier pour les enfants. Des notions comme la censure et « Big Brother » prennent le pas sur la protection des droits des enfants et la resporsabilisation des citoyens.

Si Internet n'est pas encore assujetti à une réglementation, les risques, eux, sont bien réels. Les FAI doivent atténuer ces risques, conformément à leurs responsabilités morales et sociales d'entreprises citoyennes.

Cinq points clés de ce processus :

- la sensibilisation – la prestation d'un accès à Internet doit être assortie d'un manuel de l'utilisateur qui précise les risques, les mesures de protection et les sources d'information à cet égard.
- la prévention – les connexions Internet doivent être assorties de logiciels de protection (anti-virus, anti-espiogiciel, pare-feu et contrôle parental) assujettis à une mise à jour automatique.
- la collaboration – les FAI doivent traiter avec promptitude les demandes de la police visant à obtenir les renseignements de compte d'un suspect (notamment les noms, adresses, numéros de téléphone, adresses électroniques, méthodes de paiement et journaux d'utilisation, mais à l'exclusion de renseignements biographiques comme les journaux de bavardage, les messages de courriels et les détails des sites visités).
- le signalement – lorsqu'un FAI a des raisons de croire qu'une personne utilise son service à des fins illégales, il doit le signaler à la police et fournir tout élément de preuve à cet égard.
- l'initiative – les FAI doivent rivaliser sur le plan de la sécurité tout autant que sur ceux de la vitesse et du coût.

Je suis persuadé que la même controverse existait lorsqu'on considérait les routes comme la dernière frontière et l'automobile, le dernier symbole de liberté dans une société de plus en plus urbaine. Si le code de la route et les dispositifs de sécurité des véhicules se sont longuement fait attendre, il serait inconcevable de voyager sans eux. Nous attendons également des fabricants d'automobiles qu'ils soient concurrentiels en produisant des véhicules toujours plus sécuritaires.

Nous devons collaborer pour faire en sorte que la sécurité dans Internet devienne tout aussi importante et omniprésente que la sécurité routière. ■

1 R. c. Dedman [1985] 2 R.C.S. 2 à la p. 19, 46 C.R. (3d) 193, 34 M.V.R. 1, 20 C.C.C. (3d) 97, 20 D.L.R. (4th) 321, 60 N.R. 44 [Ont.]

Parlez-vous clavardage?

Le jargon du bavardage, clé pour résoudre les crimes de prédation en ligne

par le serg. Stéphane Denis
instructeur supérieur en informatique judiciaire
Institut d'apprentissage en criminalité technologique
Collège canadien de police

```
PodClaSs: slt
Anni13: c qui
PodClaSs:  asv
Anni13:  13f
PodClaSs:  qd9
Anni13:  oqp
PodClaSs:  tel moi
Anni13:  pk?
```

Le texte ci-dessus est-il écrit dans une langue étrangère ou s'agit-il d'un code militaire secret? Si vous aviez 14 ans, vous ne vous poseriez pas la question. Ces acronymes font en fait partie du langage quotidien utilisé par les adolescents pour dialoguer avec leurs amis dans des bavardoirs ou par messagerie instantanée. Lorsqu'ils ne se trouvent pas assis à leur ordinateur, ils emploient ce style abrégé pour communiquer par messagerie texte sur leur cellulaire.

Les adolescents d'aujourd'hui adaptent la langue française à leurs besoins d'autoexpression. Mais cette fois-ci, ils le font en ligne et à la vitesse de l'éclair. De nouveaux acronymes, abréviations et émoticônes – ces caractères de clavier assemblés pour représenter la physionomie ou l'expression de l'auteur du message, comme :) « content » – voient le jour quotidiennement.

« C'est le développement logique de ce que les ados font depuis toujours : recréer la langue à leur image », explique Neil Randall, professeur d'anglais à l'Université de Waterloo et auteur de *Lingo Online: A Report on the Language of the Keybord Generation* (trad. : Jargon en ligne : rapport sur la langue de la génération du clavier). « Mais ce nouveau jargon allie le verbal et l'écrit comme jamais auparavant. »

Par ailleurs, c'est justement dans les bavardoirs que surviennent les cas d'incitation sur Internet. Les statistiques de la Police provinciale de l'Ontario révèlent que plus de 70 pour cent des 13 à 14 ans vont dans les bavardoirs et que 25 pour cent des jeunes qui les utilisent sont incités à rencontrer un interlocuteur en personne. Ce qui surprend toutefois, c'est que 15 pour cent des jeunes le font dans la réalité.

Le jargon du bavardage

Ce nouveau jargon est l'une des connaissances que doit acquérir tout enquêteur pour mieux enquêter sur les affaires d'exploitation sexuelle d'enfants. Ainsi, il peut être appelé à interpréter le journal de bavardage d'un adolescent porté disparu ou à agir comme agent d'infiltration, ce qui l'obligera à communiquer en ligne avec un adolescent. Pour assumer de façon crédible l'identité d'un adolescent, l'enquêteur doit être familier avec la culture populaire de cette génération.

En 2004, le Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants (CNCEE) a proposé au Collège canadien de police l'idée de créer un cours spécialisé à l'intention des enquêteurs affectés à des sections de la répression de l'exploitation d'enfants dans Internet au pays.

La Section de la pornographie juvénile de l'OPP, plus connue sous le nom de « Projet P », compte plus de 30 ans d'expérience dans ce genre d'enquête et est un pionnier en la matière. Mettant à profit cette vaste expérience, le CCP a élaboré le *Cours sur l'exploitation des enfants dans Internet au Canada* (CEEIC), qui couvre divers sujets : les lois et la jurisprudence dans le domaine, la classification des images, la technologie, la rédaction et l'exécution de mandats, les récentes techniques d'enquête, la typologie du délinquant et la présentation de témoignages.

Grâce à un scénario élaboré à partir d'éléments d'affaires de leurre réelles, les participants réalisent une version abrégée d'une enquête en bonne et due forme pendant les dix jours que dure le cours. Celui-ci se termine par un procès fictif suivi de commentaires par un juge et un procureur de la Couronne.

À la recherche d'éléments de preuve

Les moyens technologiques déployés dans ce genre de cas sont un élément critique dans la plupart des enquêtes policières. Le recours de plus en plus répandu à la technologie oblige les enquêteurs à rechercher constamment les moyens de stockage de données. Les supports de stockage compacts modernes ont suffisamment de capacité pour emmagasiner *l'Encyclopedia Britannica* en format numérique. Des dispositifs destinés à stocker un type de données peuvent facilement en emmagasiner d'autres. Ainsi, les caméras numériques permettent de stocker des fichiers musicaux ou des documents, les lecteurs de

musique peuvent contenir des photos et des documents numériques; les possibilités sont illimitées. En outre, les supports de stockage peuvent être dissimulés sous la forme d'objets courants.

Certains des ordinateurs domestiques les plus puissants sont en fait des consoles de jeu vidéo perfectionnées. Inversement, la Playstation 3 de Sony et l'XB-x 360 de Microsoft sont des ordinateurs de jeu vidéo spécialisés qui peuvent aussi stocker de vastes quantités de données. Les contrevenants utilisent ces technologies pour archiver subrepticement leurs collections.

Les téléphones cellulaires sont aussi de véritables mines d'or pour obtenir des données personnelles sur un suspect. Les journaux d'appels acheminés et reçus, l'historique de la navigation dans Internet, des photographies, des messages textes, la liste de contacts et de rendez-vous, voire l'historique de leurs déplacements, autant de renseignements qu'on peut obtenir d'un fournisseur de services.

Les enquêteurs doivent désormais être au fait de toutes les sources possibles d'éléments de preuve parmi les technologies de la vie moderne. Ils doivent savoir évaluer la pertinence de ces dispositifs électroniques pour leur enquête et la façon de les manipuler après leur saisie.

Cela dit, les données électroniques sont facilement corrompues, voire détruites. Les dispositifs électroniques ne devraient donc être examinés que par un personnel dûment formé dans le domaine. Afin de garantir l'intégrité des éléments de preuve électronique, les enquêteurs devraient donc faire appel à des spécialistes en informatique judiciaire lorsqu'ils prévoient saisir des ordinateurs lors d'une perquisition.

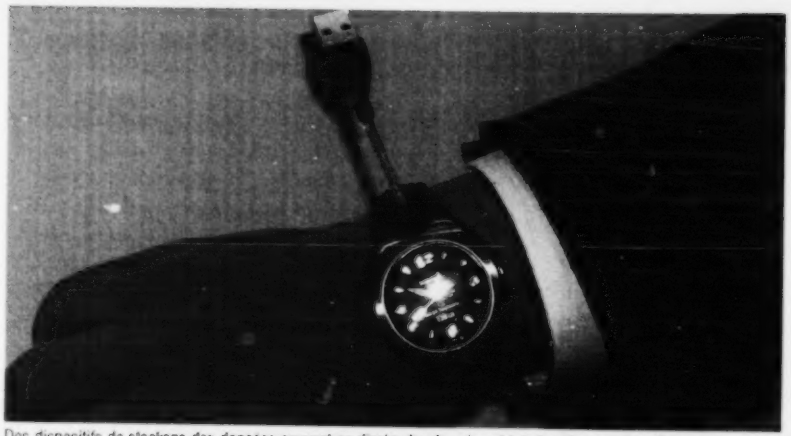

Des dispositifs de stockage des données peuvent se dissimuler dans les objets les plus anodins. Cette montre - clé USB et ce canif comportent des capacités de stockage respectives de 256 mégaoctets et de 1 gigaoctet.

Les enquêtes sur l'exploitation sexuelle d'enfants dans Internet nécessitent habituellement l'examen de vastes quantités de données électroniques. Ce volet de l'enquête est généralement confié à des experts judiciaires formés à la récupération de données. L'expert judiciaire est en mesure d'extraire des photos, des courriels et l'historique de la navigation dans le Web ainsi que d'autres données d'utilisateur à l'intention de l'enquêteur. Un examen approfondi pourra souvent mettre ce dernier sur la piste d'autres suspects et victimes. Cela dit, ces examens sont fastidieux et ne sont pas toujours menés à terme.

Le Collège canadien de police est réputé de longue date pour sa formation d'experts en informatique judiciaire; il a su répondre à la demande croissante de formation en la matière dans les dernières années. Ses cours sont périodiquement actualisés afin de rester au fait des dernières technologies et outils à l'intention des experts judiciaires et des enquêteurs. De plus, le Collège continue d'élaborer des cours à l'intention de tous les enquêteurs sur l'utilisation d'Internet comme instrument d'enquête ou sur l'enquête d'infractions faisant intervenir Internet.

De nos jours, l'enquêteur sur l'exploitation sexuelle d'enfants doit demeurer au fait des technologies de pointe afin de mieux saisir les techniques dont se prévaut le criminel d'aujourd'hui pour leurrer ses jeunes victimes. Par conséquent, l'enquêteur doit tâcher de devenir un adepte de ses technologies afin de mieux les comprendre et se familiariser avec le langage particulier de ceux qui les utilisent. ■

Dictionnaire de clavardage

A+, APLS - À plus tard	KICEKI - Qui est-ce qui?
AMA - À mon avis	M - Aime (ex: je t'm)
AAD - Appel à discussion	MDR - Mort de rire
ALP - À la prochaine	PB - Problème
DIAL - Dialogue	PKOI, PK - Pourquoi?
ID - Identité / identifier / idée	OQP - Occupé
JE RE - Je reviens	QQUN - Quelqu'un
JTA - Je t'adore	TLM - Tout le monde
KDO - Cadeau	VAZI - Vas-y

Source : Industrie Canada

Traduction:

PodClaSs: slt	Salut
Anni13: c qui	C'est qui?
PodClaSs: asv	Âge, sexe, ville?
Anni13: 13f	Treize ans, fille
PodClaSs: qd9	Quoi de neuf?
Anni13: oqp	Occupé
PodClaSs: tel moi	Téléphone-moi
Anni13: pk?	Pourquoi?

Pour plus de renseignements, visiter ***www.cpc.gc.ca*** .

La douleur sous-jacente à l'image

À la rescousse des enfants victimes d'exploitation sexuelle dans Internet

Chaque jour, des policiers aux quatre coins du monde enquêtent sur des images de pornographie juvénile empreintes de violence qui sont diffusées dans Internet – et dont on n'a que peu ou pas d'information quant à leur provenance. En 2003, le Service de police de Toronto (SPT) a décidé d'aborder le problème en tentant d'identifier les victimes. L'agent-détective Warren Bulmer – l'un des deux responsables de l'analyse des images et de l'identification des victimes au SPT – brosse un tableau de ce mandat particulier et explique ce que les policiers du monde doivent mettre en oeuvre pour protéger les enfants contre l'exploitation dans Internet.

par l'agent-détective Warren Bulmer
Section de la lutte contre l'exploitation des enfants,
Service de police de Toronto

Nous connaissons tous le vieil adage selon lequel « une image vaut mille mots ». Dans le présent article, ces mots dépeignent l'horrible réalité d'un crime odieux contre un enfant.

La vue de ces images laisse littéralement bouche bée. Si vous êtes un être humain normal, que vous soyez sensible ou non, vous ne pouvez vous empêcher de détourner le regard avec dégoût, submergé de haine pour le délinquant et de peine pour l'enfant. Malheureusement, détourner le regard ne fait que prolonger les souffrances de ce dernier. L'image, dans certains cas, pourrait révéler l'emplacement de l'enfant ou du moins une piste qui permettrait de le trouver.

Le défi

Les services de police du monde entier ont confié à des agents parmi les plus dévoués le mandat de venir en aide à ces enfants. Malgré nos efforts collectifs, nous n'avons réussi à identifier qu'environ 500 victimes de pornographie juvénile. Ces 500 enfants ne représentent qu'un pour cent des quelque 50 000 enfants sujets de millions d'images de violence sexuelle affichées dans Internet.

Les images des enfants identifiés sont archivées dans une base de données internationale à Interpol, à Lyon. La base contient aussi les images d'enfants non identifiés faisant présentement l'objet d'une enquête policière.

À l'heure actuelle, les services de police n'ont aucune obligation de signaler les affaires sur lesquelles ils font enquête. Si tous les services faisaient part de la documentation probante obtenue, nous serions en meilleure position pour vérifier si nos enquêtes recoupent celles d'autres services afin d'éviter les dédoublements de ressources. Pour le moment, l'absence d'échange d'information entre les services pose le risque pour des agents d'enquêter sur des affaires déjà résolues ou actuellement abordées par d'autres services.

Le rôle des enquêteurs

Il est rare dans le milieu que nous soyons démunis face à une enquête ou une affaire dont on nous a confié la responsabilité. Cela dit, dans les cas de violence sexuelle ou d'exploitation d'enfants dans Internet, nous sommes souvent désemparés. Car l'image en soi ne nous révèle rien sur son origine. Nous pouvons arrêter et inculper un individu pour la possession ou la distribution de cette image, mais plus souvent qu'autrement, la personne n'est pas l'auteur de l'image ni le délinquant qui y est représenté. Au sein du processus pénal traditionnel, l'affaire se termine avec la comparution en justice du premier individu.

En 2003, à Toronto, nous avons décidé qu'il fallait aller plus loin. Nous avons voulu innover en abordant chaque image et chaque enfant dans le cadre d'une enquête approfondie. Le seul objectif était de retrouver l'enfant, de l'extirper du cadre où

Une base de données d'Interpol pour la répression des agressions d'enfants

La banque d'images d'enfants victimes d'agression sexuelle d'Interpol est un outil efficace pour secourir des enfants dont les images sont diffusées dans Internet.

La banque contient des images saisies dans Internet aux quatre coins du monde. Interpol coordonne et analyse les images en vue de déterminer le lieu des agressions, puis transmet les éléments de preuve au bureau d'Interpol du pays en question afin que le service de police compétent puisse mener enquête.

Selon Hamis McCulloch, chargé du maintien de la base, on est parvenu à identifier des agresseurs dans les 24 heures suivant le moment où ils avaient affiché leurs images pornographiques dans Internet.

« Lorsque Interpol a lancé le projet en 2001, les autorités policières du monde n'avaient repéré que 30 victimes d'exploitation en ligne, précise M. McCulloch. Aujourd'hui, plus de 520 victimes ont été identifiées. »

La banque d'images a été élaborée à l'aide d'un puissant logiciel capable d'établir des liens entre les images d'un même crime ou celles d'une même victime. Il est également important pour Interpol de connaître les victimes repérées et d'y associer toute nouvelle image afin d'éviter à la police de perdre du temps à enquêter sur une victime qui a déjà été secourue.

« De nombreux services enquêtent sur une victime qui a déjà été repérée et secourue, souvent plusieurs années auparavant, mais parce que l'agent responsable n'en a informé personne, les autorités perdent un temps précieux », constate M. McCulloch.

La base de données est actuellement tenue dans un système autonome, mais les pays du G8 ont amorcé le financement d'une nouvelle base qui sera accessible à tous les pays membres d'Interpol.

—Ronan Rushe

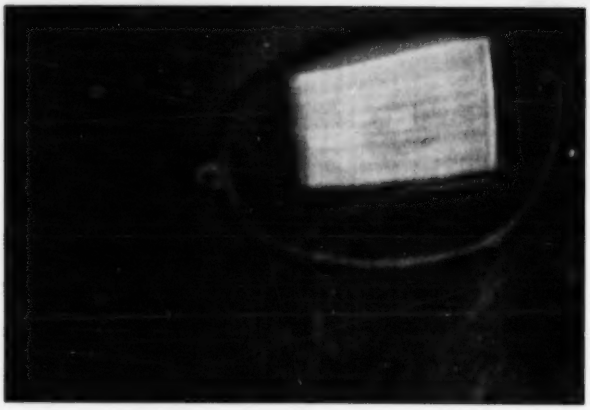

il se trouve et de lui offrir notre aide. C'est ce que nous appelons l'identification de la victime « au-delà de l'image ».

Nous avons donc affecté un enquêteur au rôle de contrôleur des images – c'est-à-dire un agent chargé d'examiner toutes les images pour déterminer si nous les avions déjà vues et, surtout, si elles contiennent des indices sur l'emplacement actuel de l'enfant.

À la fin de 2004, on m'a affecté comme enquêteur additionnel chargé à plein temps de l'analyse des images et de l'identification des victimes. Au cours des deux dernières années, j'ai examiné et analysé plus d'un million d'images et de films de violence sexuelle contre des enfants – et, à vrai dire, je ne les compte plus. Nous regardons chaque bande vidéo et chaque image à la recherche de la moindre piste.

Le rôle des enquêteurs sur l'exploitation des enfants consiste à examiner les éléments de preuve afin de déterminer si on peut venir en aide ou non à l'enfant. L'archivage des images dans un serveur ou leur sauvegarde dans un coffre-fort n'aide en rien la situation de l'enfant. Nous sommes peut-être les seuls détenteurs de ces images et, par conséquent, le seul espoir pour cet enfant.

Les deux faces de la technologie

La technologie joue un rôle important dans l'exploitation sexuelle des enfants. Sur le plan positif, elle nous a facilité la tâche et, en fait, a favorisé l'exercice de nos compétences. Le problème, toutefois, c'est que la technologie ne profite pas qu'à la police.

La technologie – plus précisément le perfectionnement d'Internet – a vu la création de nouveaux forums permettant aux délinquants de contacter d'autres personnes animées des mêmes idées pour discuter ouvertement de leur intérêt sexuel pour les enfants. Ils peuvent ainsi échanger librement des images et des films dans un environnement taillé sur mesure.

L'évolution de la caméra Web a provoqué une véritable épidémie de lecture, d'enregistrement et d'espionnage vidéo en transit. Nous avons observé des cas où les délinquants produisaient des vidéos en direct d'actes de violence sexuelle contre des enfants à l'aide d'une caméra Web pour les diffuser au sein de leur groupe. Des vidéos et des images fixes d'agression sexuelle contre des enfants enregistrées à partir de caméras Web font désormais partie de toutes les collections que je passe en revue.

Nous avons su mettre à profit de nouvelles techniques grâce aux logiciels disponibles pour mieux identifier les victimes. Ainsi, nous sommes en mesure de supprimer numériquement l'image de l'enfant dans des représentations de violence sexuelle afin de diffuser publiquement l'arrière-plan dans l'espoir que quelqu'un se manifestera et viendra identifier un lieu. Nous avons extrait des fichiers audio de vidéos afin d'isoler la voix de l'enfant pour déterminer la langue de ce dernier. Grâce à ces deux techniques, nous sommes parvenus à identifier et à secourir des victimes.

Malheureusement, comme il n'existe aucune formation policière officielle dans le domaine de l'imagerie numérique, nous avons dû apprendre sur le tas avec l'assistance de certaines sociétés associées.

Hors des sentiers battus

Pour l'enquête sur ces crimes contre les enfants assistés par Internet, nous devons mettre en œuvre des techniques policières non conventionnelles. Internet n'étant assujetti à aucune règle et limité par aucune frontière, nous devons cesser de l'aborder comme si c'était le cas. Pourquoi ne mettrions-nous pas à profit les outils et méthodes favorisés par les auteurs de ces crimes pour résoudre ceux-ci?

Si nous voulons améliorer nos chances de trouver ces enfants, nous devons faire appel au soutien du secteur privé, sous forme de dons. Nos enquêtes, fort coûteuses, accaparantes et complexes, nécessitent des ordinateurs, des logiciels et une détermination incommensurable.

Nous devons aussi collaborer avec nos homologues. Dans ce genre d'affaires, l'échange d'information avec des agents à l'autre bout du monde est primordial. Faute de mettre en commun nos éléments de preuve, nous sommes isolés dans un milieu sans limites. Même le logiciel le plus avancé ne permet pas de secourir ces enfants, c'est le rôle dévolu à l'enquêteur. ■

« En général lors d'un viol et d'une agression sexuelle, le criminel est incarcéré, ce qui met fin à la violence. Mais depuis que « X » a affiché ces images dans Internet, mes sévices se poursuivent. N'importe qui peut regarder ces images. Les gens demandent à les voir et les téléchargent quotidiennement, jour après jour. Les gens veulent me voir agressée. »

— Une victime anonyme

« Si la description en mots d'images aussi troublantes nous bouleverse, personne ne peut vraiment saisir toute l'horreur de cette pornographie à moins de la regarder directement. »

— le juge A.M. Molloy, Cour supérieure de justice de l'Ontario

Depuis trois ans, je suis membre de la Section de la lutte contre l'exploitation des enfants. C'est le travail le plus important et le plus satisfaisant que j'ai jamais assumé dans la police. En qualité d'agent à l'identification des victimes, j'ai participé à des enquêtes internationales qui ont permis d'identifier et de délivrer 43 enfants des affres de mauvais traitements.

– agent-détective Warren Bulmer, Service de police de Toronto

La douleur sous-jacente à l'image

À la rescousse des enfants victimes d'exploitation sexuelle dans Internet

Chaque jour, des policiers aux quatre coins du monde enquêtent sur des images de pornographie juvénile empreintes de violence qui sont diffusées dans Internet et dont on n'a que peu ou pas d'information quant à leur provenance. En 2003, le Service de police de Toronto (SPT) a décidé d'aborder le problème en tentant d'identifier les victimes. L'agent-détective Warren Bulmer — l'un des deux responsables de l'analyse des images et de l'identification des victimes au SPT — brosse un tableau de ce mandat particulier et explique ce que les policiers du monde doivent mettre en œuvre pour protéger les enfants contre l'exploitation dans Internet.

par l'agent-détective Warren Bulmer
Section de la lutte contre
l'exploitation des enfants,
Service de police de Toronto

Nous connaissons tous le vieil adage selon lequel « une image vaut mille mots ». Dans le présent article, ces mots dépeignent l'horrible réalité d'un crime odieux contre un enfant.

La vue de ces images laisse littéralement bouche bée. Si vous êtes un être humain normal, que vous soyez sensible ou non, vous ne pouvez vous empêcher de détourner le regard avec dégoût, submergé de haine pour le délinquant et de peine pour l'enfant. Malheureusement, détourner le regard ne fait que prolonger les souffrances de ce dernier. L'image, dans certains cas, pourrait révéler l'emplacement de l'enfant ou du moins une piste qui permettrait de le trouver.

Le défi

Les services de police du monde entier ont confié à des agents parmi les plus dévoués le mandat de venir en aide à ces enfants. Malgré nos efforts collectifs, nous n'avons réussi à identifier qu'environ 500 victimes de pornographie juvénile. Ces 500 enfants ne représentent qu'un pour cent des quelque 50 000 enfants sujets de millions d'images de violence sexuelle affichées dans Internet.

Les images des enfants identifiés sont archivées dans une base de données internationale à Interpol, à Lyon. La base contient aussi les images d'enfants non identifiés faisant présentement l'objet d'une enquête policière.

À l'heure actuelle, les services de police n'ont aucune obligation de signaler les affaires sur lesquelles ils font enquête. Si tous les services faisaient part de la documentation probante obtenue, nous serions en meilleure position pour vérifier si nos enquêtes recoupent celles d'autres services afin d'éviter les dédoublements de ressources. Pour le moment, l'absence d'échange d'information entre les services pose le risque pour des agents d'enquêter sur des affaires déjà résolues ou actuellement abordées par d'autres services.

Le rôle des enquêteurs

Il est rare dans le milieu que nous soyons démunis face à une enquête ou une affaire dont on nous a confié la responsabilité. Cela dit, dans les cas de violence sexuelle ou d'exploitation d'enfants dans Internet, nous sommes souvent désemparés. Car l'image en soi ne nous révèle rien sur son origine. Nous pouvons arrêter et inculper un individu pour la possession ou la distribution de cette image, mais plus souvent qu'autrement, la personne n'est pas l'auteur de l'image ni le délinquant qui y est représenté. Au sein du processus pénal traditionnel, l'affaire se termine avec la comparution en justice du premier individu.

En 2003, à Toronto, nous avons décidé qu'il fallait aller plus loin. Nous avons voulu innover en abordant chaque image et chaque enfant dans le cadre d'une enquête approfondie. Le seul objectif était de retrouver l'enfant, de l'extirper du cadre où

Une base de données d'Interpol pour la répression des agressions d'enfants

La banque d'images d'enfants victimes d'agression sexuelle d'Interpol est un outil efficace pour secourir des enfants dont les images sont diffusées dans Internet.

La banque contient des images saisies dans Internet aux quatre coins du monde. Interpol coordonne et analyse les images en vue de déterminer le lieu des agressions, puis transmet les éléments de preuve au bureau d'Interpol du pays en question afin que le service de police compétent puisse mener enquête.

Selon Hamis McCulloch, chargé du maintien de la base, on est parvenu à identifier des agresseurs dans les 24 heures suivant le moment où ils avaient affiché leurs images pornographiques dans Internet.

« Lorsque Interpol a lancé le projet en 2001, les autorités policières du monde n'avaient repéré que 30 victimes d'exploitation en ligne, précise M. McCulloch. Aujourd'hui, plus de 520 victimes ont été identifiées. »

La banque d'images a été élaborée à l'aide d'un puissant logiciel capable d'établir des liens entre les images d'un même crime ou celles d'une même victime. Il est également important pour Interpol de connaître les victimes repérées et d'y associer toute nouvelle image afin d'éviter à la police de perdre du temps à enquêter sur une victime qui a déjà été secourue.

« De nombreux services enquêtent sur une victime qui a déjà été repérée et secourue, souvent plusieurs années auparavant, mais parce que l'agent responsable n'en a informé personne, les autorités perdent un temps précieux », constate M. McCulloch.

La base de données est actuellement tenue dans un système autonome, mais les pays du G8 ont amorcé le financement d'une nouvelle base qui sera accessible à tous les pays membres d'Interpol.

—Ronan Rushe

il se trouve et de lui offrir notre aide. C'est ce que nous appelons l'identification de la victime « au-delà de l'image ».

Nous avons donc affecté un enquêteur au rôle de contrôleur des images – c'est-à-dire un agent chargé d'examiner toutes les images pour déterminer si nous les avions déjà vues et, surtout, si elles contiennent des indices sur l'emplacement actuel de l'enfant.

À la fin de 2004, on m'a affecté comme enquêteur additionnel chargé à plein temps de l'analyse des images et de l'identification des victimes. Au cours des deux dernières années, j'ai examiné et analysé plus d'un million d'images et de films de violence sexuelle contre des enfants – et, à vrai dire, je ne les compte plus. Nous regardons chaque bande vidéo et chaque image à la recherche de la moindre piste.

Le rôle des enquêteurs sur l'exploitation des enfants consiste à examiner les éléments de preuve afin de déterminer si on peut venir en aide ou non à l'enfant. L'archivage des images dans un serveur ou leur sauvegarde dans un coffre-fort n'aide en rien la situation de l'enfant. Nous sommes peut-être les seuls détenteurs de ces images et, par conséquent, le seul espoir pour cet enfant.

Les deux faces de la technologie

La technologie joue un rôle important dans l'exploitation sexuelle des enfants. Sur le plan positif, elle nous a facilité la tâche et, en fait, a favorisé l'exercice de nos compétences. Le problème, toutefois, c'est que la technologie ne profite pas qu'à la police.

La technologie – plus précisément le perfectionnement d'Internet – a vu la création de nouveaux forums permettant aux délinquants de contacter d'autres personnes animées des mêmes idées pour discuter ouvertement de leur intérêt sexuel pour les enfants. Ils peuvent ainsi échanger librement des images et des films dans un environnement taillé sur mesure.

L'évolution de la caméra Web a provoqué une véritable épidémie de lecture, d'enregistrement et d'espionnage vidéo en transit. Nous avons observé des cas où les délinquants produisaient des vidéos en direct d'actes de violence sexuelle contre des enfants à l'aide d'une caméra Web pour les diffuser au sein de leur groupe. Des vidéos et des images fixes d'agression sexuelle contre des enfants enregistrées à partir de caméras Web font désormais partie de toutes les collections que je passe en revue.

Nous avons su mettre à profit de nouvelles techniques grâce aux logiciels disponibles pour mieux identifier les victimes. Ainsi, nous sommes en mesure de supprimer numériquement l'image de l'enfant dans des représentations de violence sexuelle afin de diffuser publiquement l'arrière-plan dans l'espoir que quelqu'un se manifestera et viendra identifier un lieu. Nous avons extrait des fichiers audio de vidéos afin d'isoler la voix de l'enfant pour déterminer la langue de ce dernier. Grâce à ces deux techniques, nous sommes parvenus à identifier et à secourir des victimes.

Malheureusement, comme il n'existe aucune formation policière officielle dans le domaine de l'imagerie numérique, nous avons dû apprendre sur le tas avec l'assistance de certaines sociétés associées.

Hors des sentiers battus

Pour l'enquête sur ces crimes contre les enfants assistés par Internet, nous devons mettre en œuvre des techniques policières non conventionnelles. Internet n'étant assujetti à aucune règle et limite par aucune frontière, nous devons cesser de l'aborder comme si c'était le cas. Pourquoi ne mettrions-nous pas à profit les outils et méthodes favorisés par les auteurs de ces crimes pour résoudre ceux-ci?

Si nous voulons améliorer nos chances de trouver ces enfants, nous devons faire appel au soutien du secteur privé, sous forme de dons. Nos enquêtes, fort coûteuses, accaparantes et complexes, nécessitent des ordinateurs, des logiciels et une détermination incommensurable.

Nous devons aussi collaborer avec nos homologues. Dans ce genre d'affaires, l'échange d'information avec des agents à l'autre bout du monde est primordial. Faute de mettre en commun nos éléments de preuve, nous sommes isolés dans un milieu sans limites. Même le logiciel le plus avancé ne permet pas de secourir ces enfants, c'est le rôle dévolu à l'enquêteur. ■

« En général lors d'un viol et d'une agression sexuelle, le criminel est incarcéré, ce qui met fin à la violence. Mais depuis que « X » a affiché ces images dans Internet, mes sévices se poursuivent. N'importe qui peut regarder ces images. Les gens demandent à les voir et les téléchargent quotidiennement. Jour après jour. Les gens veulent me voir agressée. »

– Une victime anonyme

« Si la description en mots d'images aussi troublantes nous bouleverse, personne ne peut vraiment saisir toute l'horreur de cette pornographie à moins de la regarder directement. »

— le juge A.M. Malloy, Cour supérieure de justice de l'Ontario

Depuis trois ans, je suis membre de la Section de la lutte contre l'exploitation des enfants. C'est le travail le plus important et le plus satisfaisant que j'ai jamais assumé dans la police. En qualité d'agent à l'identification des victimes, j'ai participé à des enquêtes internationales qui ont permis d'identifier et de délivrer 43 enfants des affres de mauvais traitements.

- agent-détective Warren Bulmer, Service de police de Toronto

La cité de la débauche

L'exploitation sexuelle à des fins commerciales aux Phillippines

On estime de 75 000 à 100 000 le nombre d'enfants victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales aux Philippines. Cheryl Perera, militante pour les droits des jeunes et fondatrice de l'organisation canadienne OneChild, a passé un mois dans ce pays à visiter sa tristement célèbre Sin City pour s'entretenir avec de jeunes victimes du commerce sexuel. Dans le présent article, elle aborde le problème selon la perspective d'une des victimes et examine les moyens pour le gouvernement et les autorités policières de remédier à la situation.

par Cheryl Perera
OneChild Inc.

Grâce-ieusete de OneChild

Cheryl Perera, jeune femme militant pour la défense des droits des enfants, devant la tombe de Rosario Baluyot, sur laquelle on peut lire l'inscription suivante : « [trad.] Seule dans la vie et seule au moment de mourir, mais portée dans le cœur de ceux d'entre nous qui ne peuvent oublier les enfants laissés pour compte. »

Je me suis rendue aux Philippines avec des membres de OneChild, un groupe de jeunes Canadiens unis par le désir de protéger des enfants contre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. En 2006, nous nous sommes la donné pour mission de lever le voile sur la réalité et de déterminer des façons de résoudre la situation.

À 21 ans, je me considère comme une militante aguerrie pour la défense des jeunes. En effet, j'ai enquêté sur le commerce du sexe au Sri Lanka, en me présentant à 16 ans comme appât dans une opération policière destinée à mettre le grappin sur un agresseur sexuel. Cela dit, rien ne m'avait préparée pour ce que j'allais voir et entendre durant le mois que j'ai passé aux Philippines.

Les attractions locales

Pour certains touristes des Philippines, Angeles City est surnommée Sin City. On y trouve le quartier Balibago – un endroit de débauche où le sexe débridé est l'activité de choix, même lorsqu'il implique des enfants. Ce lieu s'apparente étrangement à un parc d'amusement, avec ses néons clignotants et sa musique assourdissante, mais les plaisirs qu'on y distille sont de nature autrement plus louche.

L'avenue Fields présente une série ininterrompue de bars à gogo où de jeunes filles exhibent leur marchandise sous des enseignes aux noms évocateurs : Dollhouse, Brown Sugar, Cambodia Club et Boys Night Out. Malgré le martèlement de la musique faisant irruption des clubs de sexe, on peut entendre le bagout des colporteurs tâchant d'attirer un flot incessant de touristes masculins en quête d'ersatz de Viagra™ qui se faufilent d'un club à l'autre avec de jeunes Philippines au bras.

Maryanne Salo était l'une de ces filles. À 13 ans, cherchant à échapper à toute une vie de violence familiale et de pauvreté, elle s'est retrouvée dans les rues d'Angeles où un proxénète l'a repêchée pour la faire travailler dans un des bars de l'avenue Fields. Maryanne pensait qu'elle allait travailler comme serveuse, mais s'est vu forcée de danser en bikini pour les Philippins et les étrangers qui pouvaient, moyennant rétribution de l'établissement, l'emmener hors du bar pour faire d'elle ce qu'ils voulaient. En 2002, à l'issue d'une descente opportune dans le bar, elle a évité, ainsi que cinq autres mineures, d'être envoyée au Japon pour y travailler comme prostituée.

À 17 ans, Maryanne est de retour dans le quartier chaud de la ville – mais pour une raison différente cette fois. Entièrement réadaptée, elle se pose désormais comme ardente défenseure des droits des enfants. C'est elle qui m'a servi de guide dans les dédales du commerce du sexe d'Angeles City.

« Voici mon ancien lieu de travail », explique-t-elle, en s'arrêtant devant la façade du Viper Room. « L'établissement s'appelait autrefois le G-Spot. Le mamasan (gérant) m'a expliqué qu'il me fallait un certificat de naissance prouvant que j'avais 18 ans [la tante de Maryanne a emprunté celui d'une amie]. Les clients avaient des accents fort différents. Ils me préféraient en raison de mon teint pâle. »

Lorsque je lui demande ce qui s'est passé après avoir été extirpée de ce milieu, Maryanne résume la situation en deux mots : « Le club appartenait à un riche étranger. J'ai intenté une poursuite contre lui et son club a été fermé. Deux semaines plus tard, il rouvrait ses portes sous un nouveau nom. »

On estime de 75 000 à 100 000 le nom-

Une jeune fille en bikini se livrant à une danse avec attouchements auprès d'un client occidental dans le club de sexe Lollipop dans le quartier chaud de Baligabo, à Angeles City.

bre d'enfants victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales au pays, ce qui place cette nation insulaire au quatrième rang mondial pour la prostitution juvénile. Plusieurs raisons expliquent ce fait.

D'abord, la situation financière désespérée qui afflige la population, situation exacerbée par les diverses crises économiques en Asie, ont incité les filles à se tourner vers les bars à gogo où elles offrent leurs faveurs aux touristes, ou à accepter de fausses offres d'emploi dans les restaurants, les agences de promotion et les foyers de la Manille métropolitaine. Elles se sont alors retrouvées confinées, droguées et forcées à se prostituer sous la menace de violence.

Ce flot incessant de jeunes filles cherchant à échapper à la pauvreté, à la violence et à la négligence alimente la demande des clients – essentiellement des étrangers venus de Chine, de Corée, du Japon, d'Europe occidentale, d'Australie et des États-Unis, ainsi que de citoyens locaux, dont des policiers qui seraient des habitués de ce genre d'établissement.

Étroitement liée au tourisme sexuel d'enfants, mais plus difficile à cerner, est la production croissante de pornographie juvénile dans les Philippines. Les touristes et les résidents étrangers offrent de l'argent et des cadeaux aux familles de ces jeunes qui sont alors soumises à l'exploitation sexuelle. Ces actes d'exploitation sont parfois l'objet de clichés ou d'enregistrements vidéos qui sont vendus ou distribués en ligne. Selon un policier d'expérience des Philippines, il y aurait entre 50 et 75 salons de cybersexe au pays dotés de caméras web servant à diffuser l'exploitation sexuelle d'enfants d'à peine 10 ans.

Des blessures permanentes

Le Canada est l'un des 30 pays disposant d'une législation extraterritoriale qui lui confère l'autorité de poursuivre ses ressortissants pour tout crime sexuel commis au-delà de ses frontières. Jusqu'à ce jour, le Canada n'a condamné qu'une personne en vertu de cette loi. Pour bien appliquer la loi, il faut pouvoir compter sur une coopération internationale, et le gouvernement doit investir des ressources financières et humaines pour surmonter différents problèmes comme le manque de sensibilisation et les obstacles en matière de preuves.

En vertu de la loi extraterritoriale actuelle, il est très difficile pour le Canada d'obtenir des éléments de preuve permettant d'obtenir une condamnation, à cause de facteurs comme l'éloignement, la difficulté de déterminer le lieu d'un crime et ses victimes, les barrières linguistiques et le délai écoulé depuis l'infraction.

Ces difficultés sont exacerbées par le fait que le Canada n'effectue pas ses propres enquêtes sur les cas d'exploitation sexuelle d'enfants à l'étranger. Il s'agit plutôt pour le gouvernement de l'État en question de fournir au Canada suffisamment de preuves à l'appui d'une mise en accusation. Un moyen d'aplanir les difficultés serait d'affecter un nombre accru d'agents de liaison de la GRC dans les endroits connus de tourisme sexuel d'enfants. Ces agents seraient en mesure de réaliser des enquêtes et de faire profiter les agents de la police locale de leur compétence en la matière.

De plus en plus de gouvernements prennent l'initiative de sensibiliser le public, la police et les tribunaux aux mesures législatives en place. Depuis 2004, par exemple, les départements américains d'État, de la santé et des services sociaux ont collaboré avec l'organisme World Vision à la création de messages dissuasifs par voie de communiqués d'intérêt public et de babillards auprès des sociétés aériennes et dans les aéroports, les revues et les journaux ainsi que par des brochures distribuées dans les taxis et les hôtels habituellement fréquentés par les touristes américains. Depuis, on a procédé à plus de 20 mises en accusation et à plus d'une douzaine de condamnations.

Conclusion

Notre survol du commerce du sexe chez les enfants aux Philippines nous a donné l'occasion de rencontrer personnellement de ces enfants et d'entendre leur récit. Nous avons par ailleurs pu secourir une jeune fille de 16 ans exploitée dans un des bars et de travailler auprès de ceux qui risquent leur vie au quotidien pour protéger ces jeunes.

Nos contacts avec ces enfants portent à réfléchir et nous incitent à poursuivre nos démarches car si nous parvenons à secourir ne serait-ce qu'un enfant, le jeu en aura valu la chandelle. ■

Pour plus de renseignements, visiter ***www.one-child.ca***.

Le club G-Spot, fermé par les autorités, n'a pas tardé à rouvrir ses portes deux semaines plus tard sous le nom de Viper Room.

Gracieuseté de OneChild

Internet101

Un programme de sensibilisation aux dangers du WEB chaudement accueilli par les éducateurs

par Roxanne Ouellette

Plus que jamais, il est important de rappeler aux jeunes qu'Internet, tout fascinant qu'il soit, doit être abordé avec prudence.

Tel est le message d'Internet101, une initiative lancée par des membres de la GRC à Ottawa en 2004.

L'idée de concevoir un outil de prévention de la criminalité dans Internet, reconnu par la police, a d'abord été soulevée vers la fin de 2003 auprès de partenaires policiers dont la Sûreté du Québec, la police de Gatineau et la MRC des Collines. Quelques mois plus tard, la nécessité du projet est apparue de façon concrète lorsqu'un des membres de la GRC, le cap. Yvon Brault, est tombé par hasard sur un site populaire chez les ados où quelqu'un avait affiché des clichés de personnes en tenue légère et des renseignements personnels. Lorsqu'il a constaté que sa fille et ses amis naviguaient régulièrement dans le site, il est devenu évident que ces jeunes risquaient d'être la cible de prédateurs en ligne.

Une demande spontanée

Un comité de divers services de police a proposé l'idée du site Internet101.ca – une trousse attrayante de conseils de sécurité, d'exposés et de liens à d'autres ressources, reconnue par le gouvernement et la police. Le site s'adresse tout spécialement aux jeunes et à leurs parents.

Tandis que se répandait la nouvelle dans les collectivités de l'Outaouais qu'un programme policier de sécurité dans Internet était en voie d'élaboration, les éducateurs de la région ont manifesté un vif intérêt. L'équipe de conception d'Internet101 a alors reçu des dizaines d'offres d'exposés; le Service de police d'Ottawa, la Police provinciale de l'Ontario et la Police militaire ont pris part à l'initiative.

Roxanne Ouellette

De gauche à droite, l'équipe d'Internet101 à Ottawa : Daniel Mulligan, Dana Townsend, le cap. Yvon Brault, la serg. Monique Beauchamp et l'insp. Louise Lafrance.

En l'espace de quelques mois, plusieurs écoles de la région d'Ottawa ont invité leurs élèves à visiter le site. Francine Beaudin, directrice adjointe de l'école secondaire Béatrice Desloges à Ottawa, a alors intégré Internet101 au programme scolaire régulier.

« Des programmes reconnus par la police comme Internet101 viennent combler un besoin réel dans nos écoles, explique Mme Beaudin. J'invite continuellement mon personnel à recourir au programme pour sensibiliser les élèves aux dangers de la navigation dans Internet. »

En février dernier, à Gatineau, le programme Internet101 a procédé au lancement national de la Trousse101, la version imprimée du module de sensibilisation du site. Cette trousse, qui s'adresse aux jeunes de 10 à 14 ans, vise à favoriser les échanges entre la police, les éducateurs et les jeunes. Les cartes aide-mémoire, les présentations vidéo et à diapositives constituent des outils de sensibilisation éloquents à l'intention des policiers et du personnel scolaire.

Le contenu d'Internet101 et de la Trousse101 a été créé avec la participation de spécialistes en la matière dont le serg. Robert Bisson de la GRC, formateur supérieur en cybercriminalité au Collège canadien de police, et le Groupe intégré de la criminalité technologique de la GRC à Ottawa. Grâce à leur expertise sur les tendances en criminalité dans Internet, le serg. Bisson et des partenaires policiers ont participé à l'élaboration des messages de la Trousse101. D'autres membres de la collectivité, des partenaires gouvernementaux et divers intervenants ont également offert leur apport.

La Trousse101 a été lancée à l'échelle du pays l'hiver dernier. Ainsi, deux membres de l'équipe se sont rendus dans onze villes de Vancouver à St. John's, pour prendre contact avec les jeunes, les éducateurs et les médias. Au fil de la tournée pancanadienne, les visites du site Internet101 se sont décuplées, pour culminer en février.

Paul Crawford, surintendant au Conseil des écoles catholiques du district de Toronto, a assisté à la présentation d'Internet101 à Toronto. Immédiatement après l'exposé, il a demandé à obtenir 200 exemplaires de la Trousse101 pour diffusion dans toutes les écoles du réseau, sous la supervision des orienteurs à l'élémentaire et du département de la sécurité à l'école.

Par ailleurs, le conseil scolaire d'Halifax envisage l'adoption de la Trousse101 dans ses écoles pour mieux divulguer le message de la navigation en toute sécurité, surtout depuis que Statistique Canada a constaté que les 11 à 12 ans passent plus de temps à fureter dans Internet qu'à regarder la télévision. De plus, les deux tiers de ces jeunes naviguent sans supervision.

« La protection de la jeunesse est une priorité de la GRC. Le mandat d'Internet101 constitue un volet clé de cette priorité, explique la s.-comm. Ghyslaine Clément, commandant divisionnaire à Ottawa. Internet101 a nécessité un travail de longue date. Je suis fière du résultat de l'équipe, mais surtout de notre démarche en vue de sensibiliser les jeunes avec autant d'efficacité. » ■

On peut télécharger la trousse Internet101 à partir du site ***www.internet101.ca***. Pour plus de renseignements, composer le 1-800-618-5732.

L'exploitation d'enfants dans Internet

Perspective internationale

par le serg.-dét. Michael Moran
Banque d'images d'Interpol sur l'exploitation d'enfants

À la création d'Interpol, en 1923, les premiers membres de l'organisation – aujourd'hui relégués à figurer sur des photos noir et blanc dans les archives de l'organisation – n'auraient jamais pu imaginer les défis qui se posent aujourd'hui aux services de police du monde entier.

Comment auraient-ils pu concevoir la mobilité sans entrave dont jouissent les citoyens du monde, faisant fi de toute frontière? Mais surtout, comment imaginer l'avènement d'organisations criminelles aptes à favoriser l'exploitation sexuelle d'enfants et la diffusion de leurs images aux quatre coins du monde. Cela dépasserait certainement leur entendement, mais les fondations qu'ils ont posées alors pour la coopération policière demeurent toujours pertinentes aujourd'hui.

En ce qui a trait aux crimes contre les enfants, dans la plupart des cas, l'agression sexuelle est un crime de situation perpétré par un membre ou une connaissance de la famille. Comment expliquer la dimension internationale des démarches policières? Pourquoi Interpol devrait-elle intervenir en la matière?

Cet enjeu est devenu critique en 1995 avec l'utilisation massive d'Internet. Ce médium à la popularité grandissante favorise la prolifération des images d'agressions d'enfants. Une intervention musclée et décisive de la police s'imposait et tous ceux qui saisissaient la dimension internationale d'Internet ont tout de suite compris l'urgence d'intensifier la coopération.

Une fois adoptées des mesures législatives, les services de police du monde entier ont commencé à traduire en justice ceux qui possédaient et distribuaient des images d'agressions sexuelles contre des enfants. Cela dit, un enjeu plus grand est apparu. Certains services, notamment en Scandinavie, au R.-U. et au Canada, se sont rendu compte de leur devoir d'identifier les enfants figurant dans ces images. Et c'est à ce stade qu'on a saisi la difficulté de l'entreprise, en raison de la dimension internationale de ces crimes.

Créée en 2001, la banque d'images d'Interpol sur l'exploitation d'enfants s'est révélée un atout primordial dans l'identification des victimes. La base de données a rapidement pris de l'ampleur, passant de 33 victimes identifiées la première année, à plus de 500 au début de 2007.

On a alors élaboré un réseau de communication en parallèle avec la base de données. Des agents affectés au sein de groupes d'analyse des images d'enfants maltraités dans divers pays se sont prévalus de ce réseau chiffré pour échanger des indices, des technologies et des renseignements. Le réseau permet l'analyse en temps réel des images et des bandes vidéos dès leur apparition en ligne. Des images inédites affichées dans Internet peuvent désormais être examinées spontanément par des spécialistes en vue de déterminer le lieu des agressions.

Les résultats obtenus sont assez spectaculaires. Des images et des bandes vidéos relevées lors d'une enquête dans un pays permettent de résoudre un crime commis dans un autre. Les enquêteurs sont en mesure d'établir spontanément si une image recueillie a déjà été relevée ailleurs, ce qui fait épargner des centaines d'heures consacrées à situer une victime déjà identifiée.

Si les progrès réalisés sont considérables, il reste que certains services de police omettent d'examiner les images relevées dans des ordinateurs saisis ou de diffuser ces images à leurs collègues pour déterminer si elles ont déjà été observées dans le passé.

Il existe des techniques simples qu'on peut mettre en place pour améliorer les choses. Par exemple, on peut trier la manne d'images saisies pour en dégager la faible quantité d'images inconnues en un tournemain afin d'y concentrer les ressources, comme cela se fait actuellement au Canada et en Allemagne.

Que réserve l'avenir?

La banque d'images d'enfants victimes d'exploitation sera bientôt transposée dans la base de données internationale d'enfants victimes d'exploitation, qui fera l'objet de projets pilotes dans divers pays dans le courant de 2007. Cette base de données offrira aux services de police accrédités un accès direct grâce au réseau protégé I-24/7 d'Interpol. Cette initiative devrait rehausser le niveau de coopération afin de favoriser le repérage et le secours des victimes.

La collaboration internationale dans ce domaine est assez remarquable; des agents spécialisés dans divers pays examinent des images d'agressions parmi les plus horrifiantes pour lancer des enquêtes, secourir les victimes et incarcérer les criminels. Cela dit, trop de services de police ne collaborent pas encore à cette initiative internationale.

Nous ne saurions trop insister sur la nécessité d'une démarche à l'échelle mondiale pour préserver l'innocence de la prochaine génération. Si des progrès ont été accomplis, je voudrais rappeler la teneur des évaluations du rendement que je recevais étant écolier : « se débrouille bien, mais pourrait faire mieux. » ■

Le serg.-dét. Michael Moran est admis à l'An Garda Síochána, la police nationale d'Irlande, en 1990. Il a travaillé depuis aux enquêtes sur la violence familiale, les agressions sexuelles et la pornographie juvénile dans Internet. Il est actuellement en détachement auprès de la banque d'images d'Interpol sur les enfants victimes d'exploitation.

À la recherche de réconfort

Le soutien psychologique aux enquêteurs sur l'exploitation d'enfants

par Gilles M. Ouimet et le capitaine Gervais Ouellet
Sûreté du Québec (Montréal)

Le module de cybersurveillance et de vigie de la Sûreté du Québec a été mis sur pied en 2001. Ne comptant à ses début qu'un policier et un professionnel, il comprend aujourd'hui une équipe de neuf policiers et un professionnel.

En partenariat avec les services d'enquêtes canadiens et internationaux, ses activités d'enquêtes ou de vérifications concernent tout délit commis au moyen d'Internet. Selon les statistiques de 2005, les crimes contre l'intégrité de la personne constituent 82 % de ceux enquêtés; parmi ces derniers, la cyberpornographie juvénile occupe 74 % des dossiers.

Soucieux de contrer l'impact nocif du matériel cyberpornographique sur les policiers, la SQ a mis sur pied un service psychologique spécialisé disponible en tout temps aux enquêteurs.

Le stress émotionnel

Le visionnement, plusieurs heures par jour, d'images et de vidéos d'agressions sexuelles commises sur de jeunes enfants, voire des bébés, peut, sur le plan psychologique, être assimilé à un traumatisme continu. Sans un soutien psychologique, en raison du caractère de violence sexuelle de ce matériel, des répercussions psycho-émotionnelles pourraient éventuellement nuire à la qualité de vie personnelle, familiale et professionnelle des enquêteurs.

Ce programme, dirigé par un psychologue clinicien, permet de contourner les obstacles habituellement rencontrés dans les programmes d'aide aux employés (nombre limité de consultations; conseiller inconnu du client et imposé à lui, d'où la difficulté de développer rapidement une alliance) grâce à trois facteurs particuliers.

Premièrement, le psychologue consultant a été choisi au terme d'un processus de sélection exigeant. C'est seulement après quelques rencontres avec les membres de l'équipe qui l'ont en quelque sorte « testé » qu'il a été « admis » dans l'équipe. Pour que l'équipe fasse alliance avec lui, le psychologue a ainsi dû démontrer qu'il possédait la compétence, l'intérêt, la souplesse et la compréhension nécessaires de la problématique des enquêteurs et de la culture du milieu policier.

Deuxièmement, le psychologue a rédigé une entente de service qui a été remaniée par les membres de l'équipe jusqu'à la satisfaction des parties.

Troisièmement, cette entente, portant sur la description des buts et moyens du programme, prévoit un minimum obligatoire de deux entrevues de consultation par année avec chacun des policiers et des entrevues au besoin à leur demande, individuellement ou en groupe, sans limites.

Un soutien immédiat

Trois autres éléments de ce programme de soutien psychologique sont également essentiels : la confidentialité, les urgences et l'absence de délai d'attente.

La confidentialité exige que le psychologue consultant ne puisse divulguer le contenu de ses consultations que si la loi l'y oblige; en outre, il ne peut produire aucun document ou présentation en faveur ou contre un policier à la demande de l'employeur ou du syndicat.

Une urgence consiste en toute situation de stress intolérable qui provoque une perte d'équilibre sur le plan psychologique chez un policier et affecte sérieusement son travail et sa vie personnelle. Le déclencheur peut venir de la tâche, de l'organisation du travail, de conflits interpersonnels, de conditions de vie ou de relations interpersonnelles au travail ou à l'extérieur de celui-ci.

Dans ses rencontres avec les policiers, le psychologue consultant définit des stratégies avec eux pour prévenir ces situations d'urgence et prévoit des stratégies pour agir lorsqu'elles se produisent. Dans certains cas, il pourrait être placé devant une situation préoccupante qui l'inciterait à conseiller au policier d'informer son supérieur d'une situation problématique affectant sérieusement sa performance au travail, mais il ne pourrait pas l'y obliger.

Dans des situations extrêmes de danger toutefois, le psychologue consultant, comme tout professionnel de la santé, a l'obligation morale et légale de faire le nécessaire pour porter assistance ou secourir des personnes en danger imminent. Enfin, comme le travail d'enquête policière s'effectue souvent dans des conditions de fatigue et de stress accru, le psychologue est conséquemment disponible pour les consultations ou des urgences sans aucun délai d'attente. Ce programme fonctionne bien parce que les policiers savent qu'ils peuvent compter en tout temps sur leur consultant.

Concernant le stress émotionnel vécu par un membre du MVC dans ce genre de travail d'enquête, il faut comprendre qu'il est psychologiquement plus facile pour tout policier d'être dans une position d'intervention face à la perpétration de crimes que dans une position de témoin passif, incapable dans l'immédiat d'y mettre fin.

Comme pour tout être humain, il est ainsi plus facile de maîtriser un stress intense ou un traumatisme (accident, catastrophe ou agression) en pouvant agir, se défendre ou défendre une autre personne qu'en étant contraint à demeurer impuissant face à l'événement au moment où il survient. Par ailleurs, dans le cas des

enquêtes sur la cyberpornographie juvénile, le stress peut aussi être ressenti (consciemment ou non) suite à une identification personnelle du policier avec la victime ou suite à une identification du ou des enfants (actuels ou désirés) du policier avec la victime.

Comme il s'agit de jeunes et souvent de très jeunes enfants, le malaise ressenti n'en est que plus intense. Le problème face à ce malaise réside dans le fait qu'il peut être ressenti inconsciemment, mais pas nécessairement consciemment. Par exemple, un policier pourrait ignorer qu'il absorbe un impact émotionnel face aux scènes visionnées. Si on le lui demandait, il répondrait qu'il compose aisément avec, que cela ne le perturbe pas. Dans certains cas cependant, il aurait été atteint sans s'en rendre compte, c'est-à-dire inconsciemment.

Face à ces situations, le psychologue consultant agit selon les modalités suivantes :

- il procure un support psychologique et une légitimité morale au travail des policiers qui doivent composer avec des obstacles internes et externes dans l'exécution de leurs tâches;
- il suscite la prise de conscience et l'expression de pensées et d'émotions problématiques qui pourraient conduire à des conflits et symptômes psychologiques;
- il offre un support aux rôles et fonctions des membres de l'équipe, contribuant ainsi à la fierté des policiers pour le travail qu'ils accomplissent;
- il favorise la résolution de problèmes ou de tensions à l'intérieur de l'équipe, renforçant ainsi la cohésion de l'équipe.

En conclusion, le programme de soutien psychologique du module de cyber surveillance et de vigie de la Sûreté du Québec connaît un succès à cause de la solide confiance qui s'est développée au cours des années entre les membres de l'équipe et le psychologue consultant, l'intérêt et la disponibilité de ce dernier, sa compréhension du milieu policier et l'adaptation de ses techniques d'intervention à ce milieu. ■

Initiative nationale de soutien au mieux-être et à la santé mentale

Imaginez un travail qui consiste à examiner au quotidien d'horribles images d'enfant victimes de violence sexuelle. C'est pourtant la réalité des enquêteurs affectés aux cas d'exploitation sexuelle d'enfants assistée par Internet. L'exposition répétée à de telles images pose des risques importants pour la santé des agents affectés à cette fonction primordiale des services de police.

« Il ne fait aucun doute que les enquêteurs sont affectés par la vue d'enfants victimes de violence et de torture sexuelle, soutient la surint. Carla Kim McColl, officier responsable du Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants (CNCEE). Il est impossible pour un enquêteur de ne pas être touché par de telles images. Cinquante pour cent des dossiers traités par notre bureau concernent des enfants de moins de neuf ans, et 80 pour cent représentent une pénétration sexuelle. »

Les répercussions de visionner des milliers d'images ne sont pas encore bien définies et varient selon la personne. Certains enquêteurs ressentent le désir de secourir les enfants représentés et d'autres peuvent s'identifier à la victime et à leur propre enfant. Parmi les effets et sentiments constatés, citons le désarroi, la frustration, l'anxiété, la colère, la peine et le stress.

En tant qu'organe national, le CNCEE contribue à élaborer des politiques et à offrir différents niveaux de soutien aux enquêteurs affectés aux dossiers d'exploitation sexuelle d'enfants assistée par Internet.

Le CNCEE a notamment mis sur pied une initiative conjointe avec la GRC, la Police provinciale de l'Ontario, le Service de police de Toronto et la Sûreté du Québec en vue d'établir des normes nationales pour la santé et le mieux-être des enquêteurs travaillant dans le domaine.

Ces normes exhaustives se fondent sur des initiatives provinciales et municipales actuelles comme les modalités de présélection des candidats, des entrevues périodiques et l'offre de services d'assistance, d'information et de formation. Deux nouvelles initiatives clés sont une entrevue de fin de mandat et l'accès post-affectation à des services de soutien.

On incite les services de police de partout au pays à adopter ces normes nationales de santé et de mieux-être dès qu'elles seront définies. Nombre d'entre eux l'ont d'ailleurs déjà fait.

—Michelle Rose

enquêtes sur la cyberpornographie juvénile, le stress peut aussi être ressenti (consciemment ou non) suite à une identification personnelle du policier avec la victime ou suite à une identification du ou des enfants (actuels ou désirés) du policier avec la victime.

Comme il s'agit de jeunes et souvent de très jeunes enfants, le malaise ressenti n'en est que plus intense. Le problème face à ce malaise réside dans le fait qu'il peut être ressenti inconsciemment, mais pas nécessairement consciemment. Par exemple, un policier pourrait ignorer qu'il absorbe un impact émotionnel face aux scènes visionnées. Si on le lui demandait, il répondrait qu'il compose aisément avec, que cela ne le perturbe pas. Dans certains cas cependant, il aurait été atteint sans s'en rendre compte, c'est-à-dire inconsciemment.

Face à ces situations, le psychologue consultant agit selon les modalités suivantes :

- il procure un support psychologique et une légitimité morale au travail des policiers qui doivent composer avec des obstacles internes et externes dans l'exécution de leurs tâches;
- il suscite la prise de conscience et l'expression de pensées et d'émotions problématiques qui pourraient conduire à des conflits et symptômes psychologiques;
- il offre un support aux rôles et fonctions des membres de l'équipe, contribuant ainsi à la fierté des policiers pour le travail qu'ils accomplissent;
- il favorise la résolution de problèmes ou de tensions à l'intérieur de l'équipe, renforçant ainsi la cohésion de l'équipe.

En conclusion, le programme de soutien psychologique du module de cyber surveillance et de vigie de la Sûreté du Québec connaît un succès à cause de la solide confiance qui s'est développée au cours des années entre les membres de l'équipe et le psychologue consultant, l'intérêt et la disponibilité de ce dernier, sa compréhension du milieu policier et l'adaptation de ses techniques d'intervention à ce milieu. ■

Initiative nationale de soutien au mieux-être et à la santé mentale

Imaginez un travail qui consiste à examiner au quotidien d'horribles images d'enfants victimes de violence sexuelle. C'est pourtant la réalité des enquêteurs affectés aux cas d'exploitation sexuelle d'enfants assistée par Internet. L'exposition répétée à de telles images pose des risques importants pour la santé des agents affectés à cette fonction primordiale des services de police.

« Il ne fait aucun doute que les enquêteurs sont affectés par la vue d'enfants victimes de violence et de torture sexuelle, soutient la surint. Earla-Kim McColl, off. resp. du Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants (CNCEE). Il est impossible pour un enquêteur de ne pas être touché par de telles images. Cinquante pour cent des dossiers traités par notre bureau concernent des enfants de moins de neuf ans, et 80 pour cent représentent une pénétration sexuelle. »

Les répercussions de visionner des milliers d'images ne sont pas encore bien définies et varient selon la personne. Certains enquêteurs ressentent le désir de secourir les enfants représentés et d'autres peuvent s'identifier à la victime et à leur propre enfant. Parmi les effets et sentiments constatés, citons le désarroi, la frustration, l'anxiété, la colère, la peine et le stress.

En tant qu'organe national, le CNCEE contribue à élaborer des politiques et à offrir différents niveaux de soutien aux enquêteurs affectés aux dossiers d'exploitation sexuelle d'enfants assistée par Internet.

Le CNCEE a notamment mis sur pied une initiative conjointe avec la GRC, la Police provinciale de l'Ontario, le Service de police de Toronto et la Sûreté du Québec en vue d'établir des normes nationales pour la santé et le mieux-être des enquêteurs travaillant dans le domaine.

Ces normes exhaustives se fondent sur des initiatives provinciales et municipales actuelles comme les modalités de présélection des candidats, des entrevues périodiques et l'offre de services d'assistance, d'information et de formation. Deux nouvelles initiatives clés sont une entrevue de fin de mandat et l'accès post-affectation à des services de soutien.

On incite les services de police de partout au pays à adopter ces normes nationales de santé et de mieux-être dès qu'elles seront définies. Nombre d'entre eux l'ont d'ailleurs déjà fait.

—Michelle Rose

Cerner les lacunes dans les études sur l'exploitation sexuelle des enfants dans Internet

par Roberta Sinclair, Ph.D.,
Ethel Quayle, Ph.D.,
Merlyn Horton et Tink Palmer

L'exploitation sexuelle des enfants[1] n'est pas un phénomène nouveau. Ce qui a changé, toutefois, ce sont les méthodes par lesquelles certains adultes commettent ces infractions. Selon des études récentes, les enfants constituent une large proportion des internautes[2]. S'il faut se garder de diaboliser Internet, on doit cependant maintenir un regard critique dans l'évaluation des conséquences de cette technologie.

Des images, des vidéos et autres supports représentant l'exploitation sexuelle des enfants continuent d'être produits, diffusés, recueillis et visionnés dans le monde par l'intermédiaire d'Internet, entre autres technologies. Internet sert également de havre pour les adultes attirés sexuellement par les enfants pour inciter ceux-ci à participer à des activités sexuelles en ligne (par exemple, dans des discussions en direct via une caméra web), pour les attirer dans des rencontres à motif sexuel, pour favoriser le tourisme sexuel auprès d'enfants et d'autres formes d'exploitation sexuelle.

Si les études américaines[3, 4] ont remis en question les stéréotypes ayant cours sur de tels délinquants, surtout quant à l'âge et à l'identité en ligne, les adolescents qui prennent des risques dans le Web sont particulièrement vulnérables aux actes de violence sexuelle de la part de jeunes plus âgés et d'adultes. Si ces agressions se déroulent tant en ligne qu'en personne, les technologies de pointe constituent de nouveaux supports favorisant ces actes et posent de nombreux défis.

La conférence mondiale sur le bien-être de l'enfant a illustré la nécessité pour les spécialistes du monde de collaborer sur ces questions. Elle a donné lieu à un débat permettant aux membres des communautés universitaires, de la police et des services sociaux de se pencher sur les lacunes des études en la matière et les stratégies d'intervention coopérative face à l'exploitation sexuelle des enfants dans Internet. Trois volets principaux ressortent de ces discussions.

Les besoins en matière d'assistance aux victimes

Si Internet véhicule de nombreuses images sexualisées d'enfants qui sont licites, l'examen des images illicites détenues par un service de police canadien a permis de constater qu'il s'agissait principalement d'images de pénétration entre un adulte et un enfant, dont l'âge était bien inférieur à 18 ans. Le repérage de ces enfants et leur assistance constitue une priorité pour plusieurs pays.

Les initiatives des autorités policières mondiales s'intensifient comme en témoignent les nombreuses enquêtes récentes sur des réseaux internationaux de délinquants. Interpol, Europol et le groupe de travail virtuel international (VGT, Virtual Global Taskforce) sont autant d'exemples de partenariats pour repérer les victimes de ces crimes.

En amorçant des études à l'appui de ces initiatives, nous pouvons mieux saisir la façon dont les criminels déterminent, abordent et contrôlent leurs victimes, et examiner les diverses interconnexions qui augmentent ou diminuent les risques pour les victimes. De plus, il est essentiel d'élaborer des stratégies de soutien communautaire pour les victimes. Il faut inclure dans le counselling et l'évaluation des risques des questions sur les activités des enfants en ligne et leur personnalité virtuelle afin de déterminer si un enfant a été victime d'exploitation sexuelle en ligne ou de violence physique.

On observe des débuts prometteurs dans la prestation de tels services, notamment la collaboration manifestée entre les services de soutien à l'enfance et la police dans la commune de Huddinge, en Suède. Cela dit, pour le moment, il y a peu de formation à l'intention des fournisseurs de services quant aux besoins particuliers des victimes de l'exploitation sexuelle d'enfants dans Internet. Les chercheurs tâchent à l'heure actuelle de déterminer les points communs et les divergences pour ce qui est des besoins des victimes d'exploitation sexuelle dans Internet et hors Internet, et du soutien particulier à leur prodiguer.[5]

Connaissance des délinquants

Notre connaissance des délinquants qui recourent à Internet pour se livrer à l'exploitation sexuelle d'enfants est lacunaire. Voici quelques points à éclaircir :

- Quelles sont les caractéristiques des délinquants qui n'exploitent sexuellement des enfants que par Internet?
- Comment ces délinquants se démarquent-ils des agresseurs en personne?
- Les sites de bavardage, les babillards et les sites Web axés sur les intérêts sexuels d'adultes envers les enfants font-ils la promotion d'idéologies favorables aux agressions?
- Ces sites augmentent-ils les risques d'agressions en personne?

Les études dans ce domaine s'intensifient, mais la majeure partie de nos connaissances à cet égard reposent encore sur les délinquants sexuels incarcérés.[6] L'étude des délinquants dans Internet nous permettrait

de cerner les différences entre ce groupe et les délinquants sexuels qui ne recourent pas à Internet pour commettre leurs crimes.

Les études antérieures montrent qu'une affiliation avec des groupes de pairs masculins qui souscrivent à des idéologies favorisant la violence sexuelle peut légitimer la violence à l'égard de la femme dans les relations intimes.[7,8]

Il serait intéressant de déterminer si de telles affiliations existent parmi les groupes en ligne qui sont axés sur les adultes entretenant un intérêt sexuel pour les enfants. Des études ultérieures permettraient d'établir les méthodes les plus efficaces d'aborder ce secteur grandissant du crime, de favoriser les initiatives de sensibilisation et de prévention et d'alimenter le débat sur la façon de gérer ces délinquants au sein de nos collectivités.[9]

Une menace universelle pour les enfants

Les enfants d'aujourd'hui sont branchés – leur espace social comprend habituellement les sites de réseautage en ligne, les blogs et les bavardoirs.[10] Cette exposition au cyberespace comporte de nombreux avantages, mais aussi des inconvénients.

Les lieux d'Internet permettent aux enfants d'établir des contacts avec des gens qu'ils ne rencontreraient pas autrement. Dans certains cas, ces cyberamis sont des adultes. Traditionnellement, les parents étaient ceux qui présentaient des adultes à leurs enfants, souvent des amis à eux. Le quartier géographique définissait le bassin d'amis potentiels. Aujourd'hui, par contre, les parents ne sont pas au courant des « amis » de leur enfant. Les bavardoirs, les babillards et les sites de contact social peuvent constituer des lieux de rencontre virtuels et faciliter le leurre d'enfants à des fins sexuelles.

Un risque important est le rôle éventuel d'Internet dans la sexualisation et l'érotisation des enfants. Internet accroît les probabilités pour les enfants d'être exposés à des productions sexuellement explicites.[11] Les percées technologiques comme Internet, la télé payante et par satellite introduisent ces productions dans le foyer de Monsieur Tout-le-monde.

On ne connaît pas encore toute la portée des répercussions de cette exposition élargie sur le développement sexuel et affectif de l'enfant. De plus, la diffusion répandue de la pornographie juvénile soulève la question de l'accès à des productions illicites. Une étude sur les bavardoirs réalisée en 2001 montre que plusieurs suspects ciblés par le groupe des images d'exploitation d'enfants de la police du Grand Manchester avaient moins de 18 ans, et certains d'entre eux n'avaient que 13 ans.[12] Le cas d'enfants ayant accès à des images illicites d'enfants d'âge similaire doit faire l'objet d'un débat pour déterminer les interventions qui s'imposent.

Plusieurs projets d'études futures sont envisagés dans ces trois domaines prioritaires. Mais pour être efficaces, ces projets doivent être multidisciplinaires et mobiliser de multiples territoires de compétence; en outre, ils devraient incorporer la réalité et la perspective des enfants eux-mêmes.

En 2005, ECPAT International[13], un réseau d'organisations travaillant à réprimer la prostitution et la pornographie juvéniles et la traite d'enfants à des fins sexuelles, a présenté un rapport au groupe de travail de l'ONU contre la violence faite aux enfants qui souligne que tous les enfants – peu importe leur origine culturelle ou ethnique, leur âge et leur statut socio-économique – sont des victimes potentielles, et que tous les professionnels doivent prendre ce problème en charge. Les stratégies d'intervention doivent être de nature globale et réunir des spécialistes de plusieurs disciplines, notamment des universitaires, des policiers et des fournisseurs de services sociaux.

En tant qu'internautes enthousiastes, les enfants doivent être sensibilisés et encouragés à exercer leur jugement, à devenir des usagers actifs plutôt que des consommateurs passifs. Les initiatives dans ce domaine doivent être élaborées avec le concours des enfants; leur participation pourra favoriser leur prise en charge des problèmes. ■

Roberta Sinclair, Ph.D., est gestionnaire des études et du développement au Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants de la GRC et professeur adjointe au Département de sociologie et d'anthropologie et à l'Institut de criminologie et de justice pénale à l'université Carleton.

Ethel Quayle, Ph.D., est membre du groupe COPINE (Combating Paedophile Information Networks in Europe, groupe de répression des réseaux pédophiles en Europe), et du Département de la psychologie appliquée à l'université de Cork, en Irlande.

Merlyn Horton, membre fondatrice et directrice générale de la Safe OnLine Outreach Society (société de sensibilisation à la sécurité en ligne) en Colombie-Britannique, est une ancienne travailleuse auprès des jeunes de la rue à risques et des jeunes victimes d'exploitation sexuelle.

Tink Palmer est la directrice de Stop It Now, au R.-U. et en Irlande. Elle pratique dans le domaine du travail social depuis 1973. Elle a écrit abondamment sur diverses questions concernant l'exploitation sexuelle des enfants, notamment sur les victimes d'exploitation par de nouvelles technologies.

Références

1 Dans le présent article, on entend par enfant toute personne de moins de 18 ans. Voir les art. 1, 34 et 35 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

2 Voir www.webwise.ie.

3 Finkelhor et autres. (2000). Disponible en ligne à www.missingkids.com/en_US/publications/NC62.pdf.

4 Wolak et autres. (2003). Disponible en ligne à www.missingkids.com/en_US/publications/NC132.pdf.

5 Voir Palmer, T. (2003). Just One Click: Barnardos et T. Palmer. « Behind the Screen: Children who are the Subjects of Abusive Images » dans Understanding the Offence, Managing the Offender, Helping the Victims. E. Quayle et M. Taylor (éditeurs). Russell House Publishing (2005).

6 Quayle, E. (sous presse). « Internet Offending », dans Sexual Deviance. D.R. Laws et W. O'Donohue (éditeurs). N.Y. : Guilford Press.

7 Sinclair, R.L. (2002). Male Peer Support and Male-to-Female Dating Violence by Socially Displaced Male Youth: An Exploratory Study, dissertation de doctorat, université Carleton, Ottawa, Canada.

8 Sinclair, R.L. (1999). « Examining the Linkages: Hegemonic masculinity, male-peer support, and sexual assault », dans Alternate Routes, Volume 15.

9 Quayle, E., M. Erooga, L. Taylor Wright, et D. Harbinson. (2006). Only Pictures? Therapeutic Approaches with Internet offenders. Lyme Regis : Russell House Publishing.

10 Voir www.media-awareness.ca.

11 Voir www.media-awareness.ca; Livingstone, S. et M. Bober. (2005). UK Children go Online: Report to the Economic Social Research Council. Economic and Social Research Council.

12 http://society.guardian.co.uk/children/story/0,,690675,00.html.

13 Voir www.ecpat.net/eng/publications/Cyberspace/

L'importance des questions ouvertes dans l'interrogation des enfants

par Martine B. Powell
École de psychologie,
Université Deakin (Australie)

La faculté d'obtenir de l'information fiable et détaillée d'un enfant au sujet d'une agression repose sur un processus complexe nécessitant des aptitudes hautement spécialisées en entrevue. Si l'issue de toute entrevue d'enquête est déterminée par un large éventail de facteurs (voir Ceci, Powell et Principe, 2002), l'un des meilleurs indicateurs de la fiabilité éventuelle d'un témoignage est l'entrevue initiale de l'enquête. Plus celle-ci est exhaustive et précise, plus l'enfant pourra donner un compte rendu exhaustif et précis au cours de l'interrogatoire. La prestation d'un compte rendu exhaustif et précis fera en sorte que les déclarations de l'enfant seront moins susceptibles d'être déformées lors du contre-interrogatoire.

On constate un consensus net à l'échelle internationale sur ce qui constitue la meilleure pratique dans une entrevue d'enquête auprès d'un enfant. Le but principal est d'obtenir un récit de l'événement ou des circonstances dans les termes propres de l'enfant, avec un minimum d'incitations précises de la part de l'intervieweur (Poole et Lamb, 1998; Wilson et Powell, 2001). Un tel récit, dit libre, résulte généralement lorsque l'intervieweur amorce l'entrevue avec une question ouverte très générale (« Dis-moi tout ce dont tu te souviens... en commençant par le début. Qu'est-ce qui s'est d'abord passé? »).

L'intervieweur recourt ensuite à un minimum d'incitatifs non-verbaux (hochement de la tête, pauses, « mmm », silence, « oui... oui ») et d'autres questions ouvertes (« Dis-m'en un peu plus », « Qu'est-ce qui s'est passé ensuite? », « Te souviens-tu d'autre chose concernant ...? ») afin d'orienter le témoin au prochain élément de l'histoire ou de l'encourager doucement à donner plus de détails.

Une fois l'enfant parvenu à la fin de son récit, l'intervieweur le ramène habituellement à des points précis de l'histoire pour lui donner l'occasion d'évoquer d'autres détails (« Tu as dit que Pierre t'a touché. Peux-tu m'en dire plus? »). L'élément important de ces questions incitatives est qu'elles demeurent générales. Les questions ouvertes incitent l'enfant à donner une réponse détaillée et lui permet de choisir les aspects de l'événement qu'il souhaite décrire (Powell et Snow, 2007). Par contre, les questions précises sont axées sur un détail ou une idée spécifique, et ne suscitent qu'une réponse en un ou deux mots seulement.

Les avantages

L'incitation à donner un récit libre par rapport à des réponses spécifiques ou brèves présente quatre avantages.

Premièrement, les réponses à des questions ouvertes sont habituellement plus exactes que les réponses à des questions spécifiques ou fermées (Dent et Stephenson, 1979). Cette plus grande exactitude s'expliquerait par le fait que le récit libre permet au témoin d'exercer un niveau de contrôle métacognitif plus rigoureux, ou encore par le fait que le processus de référence est moins influencé par une contamination externe de la part de l'intervieweur, par exemple (Roberts, 2000).

Deuxièmement, le recours à des questions spécifiques peut porter l'intervieweur à sous-estimer les limites de langage du témoin, surtout lorsque le témoin adopte des stratégies en vue de dissimuler ses capacités limitées de langage (Snow et Powell, 2004). Par exemple, l'interviewé pourra répéter des expressions ou des mots utilisés par l'intervieweur, donner des réponses stéréotypées ou donner une réponse affirmative à des questions par oui ou par non, même s'il ne comprend pas la question.

Troisièmement, le recours à des questions ouvertes, en respectant le rythme dicté par les réponses de l'enfant, permet à celui-ci de prendre le temps de réfléchir et favorise donc l'accès à des souvenirs détaillés.

Enfin, le fait de formuler de nombreuses questions à réponses brèves est taxant pour l'intervieweur, parce que cela mobilise des ressources mentales limitées à la formulation des questions plutôt que pour l'écoute attentive des réponses du témoin à des questions ouvertes (Fisher et McCauley, 1995). Il n'est pas surprenant que l'intervieweur qui pose moins de questions, mais des questions ouvertes, obtient le plus d'information des témoins (Sternberg et autres, 1996).

La réalité

Malheureusement, les études révèlent que la plupart des professionnels n'obtiennent

pas des récits descriptifs libres des enfants. Les évaluations effectuées un peu partout dans le monde concluent que les entrevues tendent à faire appel principalement à des questions à réponses courtes, ponctuées de courtes pauses, et à un nombre excessif de questions fermées et orientées (voir Powell, Fisher et Wright, 2005). L'incapacité des intervieweurs à adhérer aux meilleures pratiques tient à un large éventail de difficultés.

D'abord, les principes qui sous-tendent les meilleures pratiques d'entrevue d'enfants ne semblent pas bien compris et réitérés au sein des services de police (Wright, Powell et Ridge, sous presse). Le manque de modèles à suivre et d'une supervision adéquate dans les organismes de police en matière d'entrevue judiciaire est un problème soulevé par de nombreux spécialistes dans le monde.

Ensuite, les lourdes charges de travail des intervieweurs empêchent ces derniers d'exercer leurs aptitudes, de suivre des programmes de formation professionnelle et d'obtenir une rétroaction de leurs collègues.

De plus, les programmes de formation à l'entrevue judiciaire sont rarement structurés de façon à favoriser le maintien d'une expertise en la matière. La pratique doit être étalée dans le temps (Lamb et autres, 2002); la plupart des programmes de formation sont organisés de façon à apprendre aux participants les méthodes d'entrevue en une seule session d'une journée ou de quelques jours.

La recherche est encore embryonnaire et il faut plus d'études pour définir les modalités précises pour inculquer les méthodes et offrir une rétroaction. À l'heure actuelle, les spécialistes de la formation soulignent la nécessité d'une collaboration accrue entre les intervenants clés, de sensibiliser ceux-ci à la nature spécialisée des aptitudes à mener une entrevue judiciaire, d'une supervision plus efficace des méthodes d'entrevue dans les services et la nécessité pour les services de police de participer à des projets de recherche coopératifs sur la façon dont l'expertise en entrevue judiciaire s'acquiert et se maintient (Powell, Wright et Clarke, 2007).

Une étape déterminante pour les chercheurs et les services de police consiste à élaborer des modalités pour appliquer les méthodes et la rétroaction de façon suivie, efficace et abordable. On doit concevoir des modèles de formation pragmatiques où l'apprentissage est intégré de façon naturelle et habituelle au travail, dans un cadre coopératif. Un tel modèle s'harmonise à la tendance chez certains spécialistes de la formation à offrir des programmes d'apprentissage en ligne. La formation en ligne ne doit cependant pas remplacer la supervision en personne. Il s'agit plutôt d'un moyen supplémentaire et abordable pour les stagiaires de se familiariser (dans un cadre individuel et flexible) avec le genre de questions et de concepts qui favorisent l'obtention d'un récit libre de la part d'enfants témoins. ■

La professeure Martine Powell, Ph.D., est une spécialiste reconnue dans le domaine des témoignages d'enfants et des entrevues d'enquête. Elle est l'auteure de plus de 80 ouvrages, dont A guide to interviewing children *(Un guide d'entrevue d'enfants) publié chez Allen et Unwin/Routledge). Elle a également élaboré un cours en ligne (d'enseignement à distance) intitulé* Advanced Practice in Forensic Interviewing of Children *(techniques avancées d'entrevue judiciaire auprès d'enfants).*

Pour en savoir davantage communiquer avec l'auteure à : ***martine.powell@deakin.edu.au*** .

Références :

Ceci, S. J., M. B. Powell et G. F. Principe. « The scientific status of children's memory and testimony » dans *Modern Scientific Evidence: The Law and Science of Expert Testimony*, D. L. Faigman, D. H. Kaye, M. J. Saks et J. Sanders (ed.) (2002), vol. 2 (pp. 144-205). St Paul, MN: West Pub Co.

Dent, H. R. et G. M. Stephenson. « An experimental study of the effectiveness of different techniques of questioning child witnesses » dans *British Journal Social and Clinical Psychology* (1979), 18, 41-51.

Fisher, R. P. et M. L. McCauley. « Information retrieval: Interviewing witnesses » dans *Psychology and policing*, N. Brewer & C. Wilson (ed.) (1995) (pp. 81-99). Hillsdale, NJ: Erlbaum.

Lamb, M. E., K. J. Sternberg, Y. Orbach, I. Hershowitz, D. Horowitz, & P. W. Esplin. « The effects of intensive training and ongoing supervision on the quality of investigative interviews with alleged sex abuse victims » dans *Applied Developmental Science*, 2002, 6, 114-125.

Poole, D. A. & M. E. Lamb. (1998). *Investigative interviews of children*. Washington: American Psychological Association.

Powell, M. B. et P. C. Snow. (2007). « A guide to questioning children during the free-narrative phase of an interview about abuse » dans *Australian Psychologist*, 42, 57-65.

Powell, M. B., R. Wright & S. Clark. S. (2007). Improving the competency of police officers in conducting investigative interviews of children. Manuscrit en révision.

Roberts, K. P. (2000). « An overview of theory and research on children's source monitoring » dans *Children's source monitoring*, K. P. Roberts et M. Blades (ed.) (pp. 11 - 58). Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates, Inc.

Sternberg, K. J., M. E. Lamb, I. Hershkowitz, P. W. Esplin, A. Redlich et N. Sunshine. « The relationship between investigative utterance types and the informativeness of child witnesses » dans *Journal of Applied Developmental Psychology*, 1996, 17, 439- 451.

Snow, P. & M. B. Powell. (2004). « Interviewing juvenile offenders: The importance of oral language competence » dans *Current Issues in Criminal Justice*, 16(2), 220-225.

Wilson, C. J., & M. B. Powell. (2001). *A guide to interviewing children: essential skills for counsellors, police, lawyers and social workers*. Crows Nest, N.S.W: Allen & Unwin.

Wright, R., M. B. Powell, & D. Ridge. (sous presse) « What criteria do police officers use to measure the success of an interview with a child witness? » dans *Psychology, Crime and Law*.

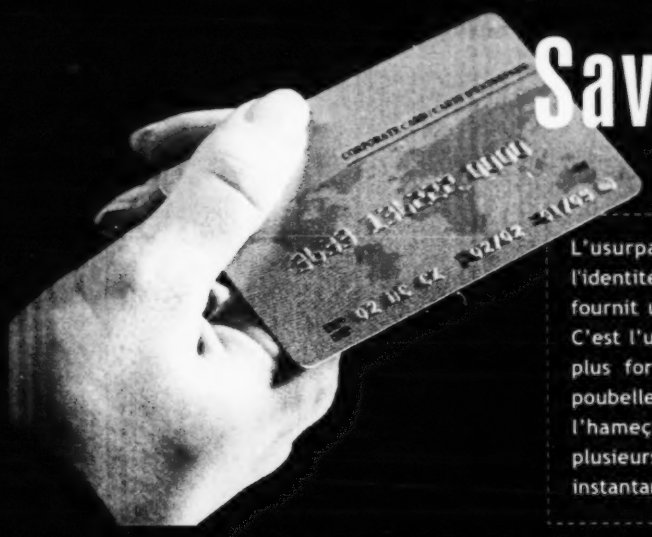

Saviez-vous que ...

L'usurpation d'identité consiste à voler ou à détourner l'identité d'une personne -- ou même d'une entreprise -- et fournit un moyen efficace de commettre d'autres crimes. C'est l'un des secteurs d'activité criminelle qui connaît la plus forte croissance au monde. Du dépouillement des poubelles en quête de renseignements personnels rejetés à l'hameçonnage en ligne, les criminels disposent de plusieurs moyens d'exploiter les gens peu méfiants. Voici un instantané de la situation.

Aux États-Unis, les plaintes déposées à la Commission fédérale du commerce pour usurpation d'identité, désigné sous le terme de vol d'identité dans ce pays, ont quintuplé, passant de 31 117 en 2000 à 161 819 en 2002.

En 2002, les Canadiens ont essuyé des pertes de près de 12 millions $ par la fraude au téléphone, dont 7 millions $ en Ontario. En 2003, les pertes à l'échelle du pays pour ce crime ont presque doublé, pour atteindre près de 22 millions $.

Au R.-U., la législation a été modifiée avec l'adoption du Criminal Justice Act de 2003, dans le but d'harmoniser les sanctions pour l'obtention frauduleuse d'un permis de conduire à celles punissant l'obtention frauduleuse d'un passeport. Les deux infractions peuvent désormais donner lieu à une arrestation.

En 2001, le ministère du Solliciteur général du Commonwealth australien a estimé le coût du vol d'identité à 4 milliards $A par année pour les citoyens de ce pays.

Les conséquences émotionnelles de l'usurpation d'identité sur ses victimes s'apparentent à celles éprouvées par les victimes de crimes plus violents, dont le viol, les agressions violentes et les coups et blessures répétés. Certaines victimes disent se sentir souillées, humiliées et embarrassées, et indignes de secours.

Selon le ministère américain de la Justice, le vol d'identité a détrôné le trafic de drogue comme crime principal aux États-Unis.

Le Conseil canadien des bureaux d'éthique commerciale estime à 2,5 milliards $ le coût annuel du vol d'identité pour les particuliers, les banques, les sociétés de carte de crédit, les commerces et autres entreprises.

Selon le comité directeur des vols d'identité (Identity Fraud Steering Committee) du Home Office, le vol d'identité coûte à l'économie du R.-U. quelque 1,7 milliard £ par année.

En 2005, le ministère de la Justice américain a porté des accusations de vol d'identité avec circonstances aggravantes contre 226 prévenus. Dans le premier semestre de 2006, 432 prévenus ont été accusés de la même infraction.

Selon l'Anti-Phishing Working Group, une organisation américaine qui agit comme ressource pour le public et l'industrie pour lutter contre l'hameçonnage et la fraude par courriel, on a relevé 23 670 sites d'hameçonnage en juillet 2006, contre seulement 4 564 en juillet 2005.

En 2002, les victimes américaines d'usurpation d'identité ont essuyé des pertes moyennes de 4 800 $ pour un total estimatif de 47,6 milliards $US.

Les forces de l'ordre signalent une augmentation du nombre de vols d'identité. À Waco (Texas), on a recensé un accroissement de 700 pour cent des cas entre 2004 et 2005.

Au R.-U., l'Identity Cards Act de 2006 prévoit de nouvelles infractions criminelles pour la possession ou le contrôle de faux documents d'identité, y compris des documents authentiques obtenus frauduleusement.

Gendarmerie royale du Canada : www.rcmp.ca ; Sécurité publique Canada : www.publicsafety.gc.ca; Identity Theft Resource Center : www.idtheftcenter.org/index.shtml; Centre national d'appel Phonebusters : www.phonebusters.com; Anti-Phishing Working Group : www.antiphishing.org; Australasian Centre for Police Research : www.acpr.gov.au/research_idcrime.asp; Home Office Identity Fraud Steering Committee : www.identitytheft.org.uk/; Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes : www.scics.gc.ca/cinfo04/830807005_e.html; Commission fédérale du commerce : - rapport sur les vols d'identité : www.consumer.gov/idtheft/pdf/synovate_report.pdf

Une opération transfrontière axée sur la répression du crime organisé

par le s.é.-m. Steve Wright, Détachement de High Level et le gend. Dale Stewart, Détachement de Fort Smith

Division K (GRC)

Le s.é.-m. Steve Wright montre les quatre sacs de marihuana récupérés lors de la plus importante saisie effectuée durant l'opération Gobble. Cette drogue était destinée aux TNO.

À première vue, on pourrait penser que le nord de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest (TNO) sont à l'abri ou du moins à l'écart du trafic de drogues et de l'activité des organisations criminelles. Mais ces collectivités sont aujourd'hui touchées par la croissance rapide du trafic des drogues et opérations du crime organisé, activités lucratives qui, jadis, semblaient être réservées aux grandes villes.

Pour diverses raisons, ces groupes voient dans ces collectivités du Nord un lieu de prédilection pour exercer leurs activités. Dans la plupart des cas, leurs produits s'y vendent au double des prix exigés dans le Sud. Les probabilités d'être détectés et appréhendés par la police sont relativement faibles étant donné la proportion moindre d'effectifs policiers qui sont affectés dans le secteur étendu et isolé du Nord. De plus, nombre de collectivités du secteur profitent de la prospérité engendrée par les industries du pétrole, du gaz naturel et du diamant, ce qui se traduit par des liquidités personnelles accrues à consacrer à la consommation, entre autres, de drogues.

En août 2006, des membres des divisions K et G de la GRC (Alberta et Territoires du Nord-Ouest), ainsi que leurs sections respectives des analyses criminelles et antidrogue, se sont réunis pour déterminer les cibles et les groupes en activité dans leur secteur.

Dans de nombreux cas, les divisions se sont rendu compte qu'elles enquêtaient sur les mêmes individus et les mêmes organisations criminelles. Les forces policières considéraient la frontière comme une démarcation et travaillaient en autonomie, alors que les criminels mettaient en commun leurs informations et leurs techniques et coordonnaient l'acheminement de drogues entre la frontière de l'Alberta et des TNO.

Cela dit, depuis quelque temps, les effectifs de trois détachements échangeaient des renseignements et effectuaient chacun des opérations d'application de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* dans leur secteur respectif, mais ils ne s'étaient jamais rencontrés.

C'est dans un cadre de coordination et d'intégration des ressources que les trois détachements ont alors élaboré un plan opérationnel obéissant à quatre objectifs : la saisie de contrebande, la détermination des personnes et des groupes en cause, le signalement des constatations, la création d'un tableau de liens entre les deux divisions et le maintien de la sécurité des routes, des foyers et des collectivités.

Chaque détachement et service de soutien s'est engagé à absorber les coûts de sa participation. Cet engagement était essentiel à la réussite du projet, car on n'a demandé aucun financement additionnel à partir des budgets du district ou de la division.

L'opération conjointe – intitulée opération Gobble (gloussement) parce qu'elle a eu lieu au cours du congé de l'Action de grâce – a débuté le 5 octobre et a duré quatre jours. Y ont participé des membres des détachements assistés de services comme la Sécurité routière, les sections antidrogue et les services cynophiles des deux divisions. En outre, plus de 25 unités ont contrôlé les routes 35 en Alberta et 1, 2, 3, et 5 dans les Territoires du Nord-Ouest.

Résultats

L'opération a mis au jour les activités de huit organisations criminelles – les Crazy Dragons, les Crazy Dragon Killers, les Hell's Angels, les Alberta Warriors, les Indian Posse, les King Pin Bloods ainsi que des bandes libanaise et turque – et d'effectuer des saisies à leur égard. De plus, la police a exécuté trois mandats de perquisition, porté neuf accusations en matière de drogue, puis elle a réalisé plus de 20 saisies de biens de contrebande, délivré plus de 100 contraventions relatives à la circulation et effectué environ 500 contacts entre agents et véhicules.

Un autre résultat positif de cette collaboration entre les deux divisions est l'aplanissement de la frontière sur le plan de l'application de la loi. Ce qui a permis d'élargir la portée des mandats à l'égard de criminels faisant l'objet d'un mandat non exécuté qui choisissaient de fuir le territoire de compétence en question. Grâce à une plus grande coopération entre les agents des deux divisions, on a pu obliger ces criminels à répondre de leurs actes en les ramenant dans la province ou le territoire qu'ils avaient fui. ■

Un autre résultat positif de cette collaboration entre les deux divisions est l'aplanissement de la frontière sur le plan de l'application de la loi.

L'effet CSI sur les jurés canadiens

par Janne A. Holmgren
et Heather M. Pringle
Collège Mount Royal (Calgary)

Depuis l'avènement de la télésérie à succès CSI: Crime Scene Investigation (Les Experts, en français) en 2000 (et des séries dérivées), les procureurs et les services de police estiment que celle-ci a poussé les jurés à hausser leurs attentes quant au genre de preuve qui seront présentées à un procès.

L'étude étaie la notion que l'écoute habituelle de séries criminelles influence l'opinion du public sur le processus pénal.

Ce soi-disant effet CSI donne lieu entre autres à l'attente irréaliste que chaque lieu de crime sera une source d'une manne d'échantillons qui pourront être analysés par des techniques d'expertise judiciaire quasi-infaillibles et présentés en tant que tel au tribunal.

La popularité de ces séries a modifié la façon pour la défense et la poursuite de présenter leur cause, comme le signalent de façon anecdotique les médias nord-américains. Toutefois, peu d'études scientifiques existent au sujet de cet effet sur les jurés canadiens. Dans le présent article, nous aborderons certains des résultats d'un sondage administré à 605 personnes se qualifiant comme jurés, qui comportent des questions précises sur les téléséries criminelles populaires, dont CSI.

L'effet CSI à l'étude

Les personnes sondées étaient toutes des étudiants du niveau collégial admissibles à la fonction de juré en vertu de *l'Alberta Jury Act* (Loi sur les jurés de l'Alberta). Avant de répondre au sondage, chaque participant devait lire un document décrivant les critères d'admissibilité à la fonction de juré, puis signer un formulaire de consentement. Le sondage était entièrement anonyme et les réponses, acheminées sous pli scellé. La plupart des personnes sondées n'avaient aucune expérience des procès criminels, sauf 51 répondants (8,4 pour cent) qui avaient assisté à un procès criminel et deux personnes (0,30 pour cent), qui avaient déjà fait partie d'un jury.

Un grand nombre de participants au sondage (74,9 pour cent) ont dit regarder des séries criminelles de façon périodique. Seulement 17,7 pour cent des répondants ont dit n'en regarder aucune, tandis que 75,9 pour cent en regardent de une à six heures par semaine. La série la plus populaire auprès des répondants est CSI (et ses dérivées) et Law and Order (New York District, en français). La plupart des répondants (71 pour cent) ont dit s'être familiarisés avec les preuves par l'ADN essentiellement par les médias (quotidiens, actualités et séries criminelles).

Le sondage a mis en relief certaines des attitudes dominantes à l'égard des opérations de constat. Les réponses à diverses questions révèlent l'importance que les gens accordent aux éléments de preuve médico-légale. Par exemple, 76,1 pour cent des répondants ont souligné que l'analyse génétique constitue le meilleur

genre d'éléments de preuve pour tout genre de cas. De plus, 83,5 pour cent ont dit que les preuves génétiques devraient toujours être utilisées dans les cas d'agressions sexuelles. Certains répondants (27,4 pour cent) s'entendent pour dire que depuis le recours à l'informatique et à d'autres technologies de pointe dans les expertises judiciaires, l'erreur humaine et la corruption sont moins susceptibles d'être en cause. Dans certaines des réponses au sondage, le répondant précisait s'il regardait périodiquement ou non des séries criminelles.

L'étude étaie la notion que l'écoute habituelle de séries criminelles influence l'opinion du public sur le processus pénal. Ainsi, 23 pour cent des répondants qui ont dit regarder périodiquement des séries criminelles conviennent dans une large mesure que l'analyse génétique est le meilleur genre de preuve contre un prévenu dans n'importe quel genre de cas. Chez ceux qui ont dit ne pas regarder régulièrement des séries criminelles, seulement 12,6 pour cent étaient du même avis.

Le sondage demandait aux jurés éventuels s'ils pensaient que le moment du décès était facile à déterminer. Nombre des répondants (50,3 pour cent) ont dit penser que, d'après la série CSI, c'était un élément facilement déterminé. En réalité, de nombreux facteurs dans les opérations de constat peuvent influer sur le degré de difficulté à établir le moment du décès.

Une autre divergence entre les auditeurs habituels d'une série criminelle et les autres a trait à leur opinion sur ce sujet. Les premiers sont beaucoup plus enclins à estimer que le moment du décès peut être facilement établi (57,2 pour cent), contre 29,8 pour cent chez les seconds. Les réponses à cette question appuient la notion que les auditeurs habituels des séries criminelles entretiennent plus souvent la conception erronée que les opérations de constat donnent naturellement des résultats concrets.

Parmi les habitués des séries criminelles, 19,7 pour cent estiment que la police scientifique est apte à résoudre toute affaire criminelle, contre seulement 10,7 pour cent de ceux qui ne regardent pas régulièrement de telles émissions. Sur ce point, les auditeurs habituels sont davantage enclins à avoir des conceptions erronées sur la police scientifique.

Cela dit, certaines questions du sondage ont donné des taux de réponses similaires entre les auditeurs habituels des séries criminelles et ceux qui ont dit ne pas les regarder régulièrement. Par exemple, le taux d'adhésion à l'énoncé selon lequel l'analyse génétique devrait toujours être appliquée dans les cas d'agressions sexuelles était similaire entre les deux groupes : 80,7 pour cent chez les auditeurs habituels de séries criminelles et 84,6 pour cent chez ceux qui n'en sont pas adeptes. La majorité des répondants en fait surestiment la pertinence de l'analyse génétique dans les cas d'agressions sexuelles.

La popularité de séries comme CSI et des séries similaires semble avoir un effet sur la perception de certaines personnes à l'égard des éléments de preuve médico-légale présentés au tribunal.

Sensibilisation des jurés

Les résultats du sondage font état de moyens éventuels de faciliter la compréhension de la pertinence des éléments de preuve génétique. Par exemple, 41,5 pour cent des répondants font savoir que la pertinence des éléments de preuve génétique serait plus facile à comprendre si un spécialiste disait simplement que les probabilités d'établir une correspondance au sein de la population sont extrêmement faibles.

Un autre facteur à prendre en compte pour les procureurs de la Couronne est que 73,1 pour cent des répondants estiment qu'en tant que jurés, il leur serait difficile de condamner un prévenu sans l'existence d'un élément de preuve médico-légale. Ce qui souligne la nécessité pour les jurés d'être sensibilisés aux raisons pour lesquelles une preuve médico-légale n'est pas toujours disponible ou fiable. De plus, les jurés doivent être conscients de la validité et de la pertinence d'autres genres d'éléments de preuve.

L'étude révèle des écarts importants au sein des jurés potentiels entre ceux qui sont adeptes des séries criminelles et ceux qui ne le sont pas. La popularité de séries comme CSI et des séries similaires semble avoir un effet sur la perception de certaines personnes à l'égard des éléments de preuve médico-légale présentés au tribunal. Par ailleurs, le groupe sondé semble accorder beaucoup de poids à la pertinence de l'expertise judiciaire dans certaines situations comme les cas d'agression sexuelle. En outre, l'étude de jurés potentiels révèle aux professionnels de la justice pénale la nécessité de sensibiliser les jurés aux disciplines spécifiques de la police scientifique. ■

Janne Holmgren, Ph.D., est chargée de cours à plein temps aux études de la justice au collège Mount Royal, à Calgary. Heather Pringle est une diplômée récente de ce programme.

Références

Holmgren, J. A. (2005a). It's a match! Unravelling the Canadian jury's interpretation of DNA evidence. Criminal Reports (série 6) 28: 246-257.

Holmgren, J. A. (2005b). « DNA evidence and jury comprehension », dans The Canadian Society of Forensic Science Journal 38(3): 123-142.

Stockwell, J. (2005, May 22). « Defence, prosecution play to new CSI savvy jurors expectation TV-style forensics », dans le Washington Post, 26 janvier 2007, www.washingtonpost.com.

Zickelbow, S. (2006, June 19). « Jurors look to TV for guidance », dans le Calgary Herald, p. 81.

Des tendances préoccupantes dans les vols d'oeuvres d'art

par Charles Hill

Par crime en matière d'oeuvres d'art, on entend tout crime contre les biens impliquant une ou plusieurs oeuvres d'art. À notre époque, une oeuvre d'art est ce que l'on veut que ce soit – ainsi que tout ce qu'on peut faire passer comme telle aux yeux d'autrui.

La plupart des crimes relatifs à des oeuvres d'art ne sont pas commis par un acte violent au cours d'un vol qualifié ou d'un vol par effraction, mais sont des vols par tromperie. Ces vols font intervenir la fraude, la contrefaçon ou une fausse attribution, et ce sont les plus profitables. Les vols d'oeuvres d'art avec violence sont relativement rares par rapport aux vols par tromperie. En de rares occasions, les gens font un gros coup d'argent lors d'un vol sensationnel, mais, la plupart du temps, ces actes violents ne font finalement que des perdants.

La plupart des voleurs d'oeuvres d'art professionnels qui réussissent sont des arnaqueurs enjôleurs. Le vol d'oeuvres d'art par des membres de la famille, des employés et des opportunistes constituent généralement des nuisances graves, habituellement couvertes par les assurances. Tous ces crimes se perpétueront dans la mesure où l'art continue de susciter l'avidité et l'attrait de l'exercice du pouvoir, et de susciter un engouement.

Art et violence

Le vol d'oeuvres d'art avec violence, toutefois, comporte une intensité propre, et doit être réprimé. La plupart des escrocs violents apprécient le sentiment d'estime de soi, de perception de soi et de nombrilisme que suscite l'exécution d'un vol retentissant dans des circonstances données. Ils tendent à perpétrer ces crimes lorsque les effectifs policiers sont déjà lourdement taxés, pour la raison évidente qu'ils ne désirent pas se faire prendre.

Voici cinq exemples de vols retentissants d'oeuvres d'art survenus dans les vingt dernières années :

- Le vol de la version originale du Cri d'Edvard Munch, au Musée national d'Oslo, le premier jour des Olympiques d'hiver de 1994, à Lillehammer (Norvège).
- Le vol d'un portrait attribué à Rembrandt, intitulé La Mère, à la maison Wilton (Wiltshire, Angleterre) dans la nuit du Guy Fawkes, ou nuit des feux de joie, le 5 novembre 1994.
- Le vol du Repos pendant la fuite en Égypte, de Titien, ainsi que de deux autres toiles du 16e siècle à la maison Longleat (Wiltshire), le jour de l'Épiphanie, le 6 janvier 1995.
- Le vol au musée Ashmolean du seul Cézanne de l'Université d'Oxford, à la veille du millénaire, en 2000.
- Le vol à main armée perpétré au musée Isabella Stewart Gardner à Boston, dans la soirée de la St-Patrice, en 1990, où l'on a fait main basse sur plusieurs Rembrandt, un Vermeer et d'autres oeuvres d'art hautement prisées.

À ces exemples, nous pouvons ajouter trois vols avec violence perpétrés par des gangsters d'Europe de l'Est :

- Le vol à main armée de versions du Cri et de la Madone de Munch au Musée Munch d'Oslo en août 2004 par des criminels norvégiens à la solde de truands balkaniques, plus précisément de Kosovars.
- Le vol à main armée d'un Rembrandt et de deux Renoir du Musée national de Suède à Stockholm, en décembre 2000. C'est, là encore, l'oeuvre d'escrocs balkaniques, plus précisément de Kosovars.
- Le vol à main armée de deux Turner en juillet 1994 lors d'une exposition au musée Schirn à Francfort, qui avaient été prêtés par la Tate Gallery de Londres, le musée national d'art britannique. Le vol a mis au jour une filière impliquant une bande serbe et son chef, Arkan. Ce dernier a par la suite été assassiné par des ressortissants de son pays pour des motifs politiques.

Dans ces derniers cas, les toiles ont été récupérées. On a en outre versé une récompense importante pour les deux Turner (mais non pour la troisième toile dérobée au même moment). Le criminel norvégien-albanais à l'origine du vol du Cri et de la Madone en 2004 en a appelé de son jugement.

Bandes organisées

De nombreux vols d'oeuvres d'art n'impliquent pas d'organisations criminelles; cela dit, la notoriété des méfaits susmentionnés laisse présager qu'il y en aura d'autres du genre. Ce ne sont pas le fait de déments agissant sous l'empire des phases lunaires, mais d'escrocs qui choisissent des occasions précises de faire valoir leur

statut et leur ego, quand le lieu et l'événement convient, et lorsqu'ils pensent que la police est déjà mobilisée par d'autres événements.

Si l'on considère qu'une pierre taillée est une oeuvre d'art, la tentative de vol à main armée en 2002 pour faire main basse sur une collection de pierres précieuses, dont le diamant Étoile du millénaire de 203 carats au Millenium Dome à Londres, constitue un autre exemple de l'attraction que le vol d'oeuvres d'art exerce sur des esprits calculateurs. Bien qu'ils aient été déjoués par la police, ces voleurs se sont inspirés d'un film de James Bond : ils ont défoncé le dôme à l'aide d'un bulldozer et avaient planifié s'enfuir dans un hors-bord sur la Tamise.

Pire encore fut la destruction en Afghanistan des célèbres statues du Bouddha de Bamiyan par les Talibans en 2001 et, auparavant, le pillage et la destruction du musée de Kaboul par divers groupes afghans, dont des Talibans. Une menace constante plane sur les oeuvres d'art religieuses de la part de divers groupes religieux qui se considèrent des purificateurs iconoclastes de la foi.

En 2005, à la recherche de biens volés de grande valeur dans les comtés environnants de Londres, j'ai demandé à un grand voyageur irlandais notoire de l'ouest de l'Angleterre, Jimmy Johnson, s'il avait remarqué des indices donnant à penser que des bandits balkaniques étaient venus en Angleterre pour voler des oeuvres d'art. Sa réponse est intéressante. Il m'a dit que deux Albanais étaient venus le voir dans sa roulotte quelques semaines plus tôt pour l'inviter ainsi que sa famille à prendre part à des crimes impliquant des drogues et le cambriolage de résidences importantes. Il a rejeté leur offre parce qu'il souhaitait que sa famille s'éloigne de ce genre d'activité. Les malfaiteurs lui ont ensuite demandé s'il voulait abattre quelqu'un, ce à quoi l'Irlandais a répondu que le cas échéant, il le ferait lui-même.

Les réponses de M. Johnson sont révélatrices; une nouvelle classe d'organisations criminelles en Angleterre obéissent à un code de conduite différent de celui des escrocs qui s'intéressent habituellement au vol violent d'oeuvres d'art dans les îles britanniques. Qu'il s'agisse d'Albanais, de Somaliens ou de membres d'une organisation criminelle, ces gens auront tendance à être plus violents et sans scrupules parce qu'ils sont issus de sociétés plus violentes que la société anglaise contemporaine. Pour eux, le vol d'oeuvres d'art est une option naturelle dès qu'ils ont les motifs, les occasions, l'infrastructure et les contacts criminels voulus.

Le vol d'oeuvres d'art le plus grave commis depuis la Deuxième guerre a eu lieu au musée Isabella Stewart Gardner à Boston, il y a 17 ans. À mon avis, les toiles volées ont été expédiées à Halifax (Nouvelle-Écosse), puis acheminées par conteneur à Limerick (Irlande). Toute l'opération aurait été orchestrée par un des derniers membres de la bande Winter Hill à Boston. Son chef à l'époque, Joe Murray, a été abattu par sa femme à leur maison de vacances près de la frontière Maine-Nouveau-Brunswick. Cette dernière est morte par suite d'une overdose.

Les toiles se trouvent probablement dans l'ouest de l'Irlande, où elles demeureront indéfiniment et ne seront vraisemblablement pas récupérées avant l'arrestation du célèbre truand de Boston, James J. « Whitey » Bulger. Ce dernier figure d'ailleurs sur la liste des dix premières personnes recherchées par le FBI et était le principal criminel à Boston à l'époque du vol au musée Gardner. Pour ceux qui s'intéressent à l'histoire romancée des criminels, l'interprétation par Jack Nicholson de James Bulger dans le film de Martin Scorsese, The Departed (« Agents troubles »), gagnant d'un Oscar en 2007, est intéressante; cela dit, précisons que « Whitey » est toujours bien vivant.

Pour mettre un frein aux vols violents d'oeuvres d'art par des organisations criminelles en Europe occidentale, il faudra récupérer les toiles du musée Gardner afin de démontrer la futilité de faire main basse sur des toiles sans prix.

En perspective

Les menaces d'actes terroristes et du vol violent d'oeuvres d'art se conjugueront à Londres lorsque la ville accueillera les Olympiques de 2012. Les musées, les galeries d'art et les dépôts d'archives à Londres deviendront des cibles de choix tandis que les forces de l'ordre seront mobilisées par les questions de sécurité olympique.

Il est important de bien se préparer et de prévenir ce genre de vols, car celui-ci constituera un étalon pour évaluer tous les vols violents d'oeuvres d'art dans les décennies subséquentes. La guerre contre le terrorisme va se poursuivre, et les oeuvres d'art internationales demeurent vulnérables. Il nous faut prendre en compte les risques de ce genre de crimes et envisager des solutions. Les forces de l'ordre en Colombie-Britannique feraient bien d'en tenir compte dans leur planification en vue des Olympiques d'hiver de Vancouver en 2010. ■

Au cours de ses 20 ans de carrière au sein de la Police de Londres, Charles Hill s'est spécialisé dans les enquêtes sur les vols d'oeuvres d'art et d'antiquités. Il a participé à la récupération de nombreuses oeuvres d'art, dont la version originale du Cri d'Edvard Munch, dérobée au Musée national d'Oslo (en Norvège). À l'heure actuelle, il agit comme conseiller en gestion des risques et en protection d'oeuvres d'art auprès de collectionneurs particuliers, de marchands d'oeuvres d'art ainsi qu'auprès d'institutions privées et publiques.

Récentes études policières

Digital evidence in the courtroom

par le National Institute of Justice (É.-U.)

L'adoption rapide et étendue de nouvelles technologies excède souvent la capacité de la société d'élaborer une éthique collective régissant leur application et l'aptitude de l'appareil judiciaire à les aborder. Le traitement des éléments de preuve numérique en est un exemple parfait.

Jadis liés exclusivement aux cas de crimes informatiques comme le piratage, les éléments de preuve numérique sont désormais invoqués dans toutes les catégories de crime. Trop souvent, cependant, les organismes d'application de la loi et l'appareil judiciaire ne sont pas aptes à traiter les enjeux que pose le recours intensifié à ce genre de preuve. Certains juges, avocats et jurés peuvent entretenir des doutes sur leur fiabilité et leur pertinence. Pour prévenir toute méprise lors d'un procès, il faut expliquer les notions propres à ce genre de preuve en termes simples en choisissant soigneusement des analogies et des aides visuelles.

Le maintien de l'intégrité des preuves numériques tout au long de l'interrogatoire pose des problèmes différents que ceux affrontés dans le traitement de preuves matérielles ou documentaires conventionnelles. Certains problèmes sont exacerbés par la complexité des ordinateurs en réseau. Le présent guide n'aborde pas les enjeux particuliers liés à ces environnements, mais plutôt certains aspects du maintien de l'intégrité de données issues de médias électroniques autonomes.

Aux fins de l'admissibilité et du caractère convaincant des preuves numériques, le procureur doit montrer au tribunal que l'information obtenue d'un média est la représentation exacte et fidèle des données originalement contenues dans le média, peu importe que l'acquisition en ait été faite par les autorités policières ou en partie, voire entièrement, par une victime ou un témoin civil.

À l'instar d'autres genres de preuve, les preuves numériques posent des enjeux pour ce qui est de la pertinence, de l'authentification et de la preuve par ouï-dire. Comme ces questions sont souvent résolues dans les mêmes termes que les autres genres de preuve, il faut prendre en compte certains aspects particuliers des éléments de preuve numérique. Outre l'élément de preuve en tant que tel, la présentation de ce genre de preuve peut faire intervenir un témoignage d'expert et les enjeux subséquents en matière de preuve. Si le problème de l'admissibilité relève en définitive du procureur, il peut être utile pour l'enquêteur et l'interrogateur d'avoir une notion élémentaire de ce qui sera requis pour établir l'admissibilité de la preuve.

Trop souvent, les organismes d'application de la loi et l'appareil judiciaire ne sont pas aptes à traiter les enjeux que pose le recours intensifié à ce genre de preuve.

Un procès faisant intervenir une preuve numérique se distingue de la plupart des autres procès sur deux plans essentiels. En premier lieu, il y a presque toujours des questions légales concernant l'admissibilité de la preuve numérique. En deuxième lieu, la présentation par le procureur d'éléments de preuve numérique peut impliquer des termes, des enjeux et des notions complexes ou peu familières. Par conséquent, on doit rédiger les observations préliminaires de façon à initier le jury à la terminologie et aux genres de preuves numériques qui seront présentées dans l'instance. Une planification méticuleuse de l'exposé des faits et de la façon dont on invoquera des éléments de preuve numérique sont essentiels à l'issue réussie du procès.

Pour consulter la version intégrale du rapport, visiter le site :
www.ojp. usdoj.gov/nij/pubs-sum/211314.htm

Mental illness in the community - The role of police

par Michelle Sced

Les services de police jouent un rôle important dans la gestion des personnes souffrant de maladie mentale. Les policiers sont généralement les premiers, voire les seuls intervenants dans les situations de crise mettant en cause de telles personnes. Ils jouent aussi un rôle prépondérant dans le renvoi de ces personnes à des services professionnels aux fins de traitement. Par conséquent, les policiers sont souvent décrits comme les psychiatres de la rue et des praticiens de première ligne en santé mentale.

Le présent document a pour but de mettre en relief certains enjeux qui se posent aux services de police en matière de santé mentale. Si nous n'avons pas l'intention d'examiner en profondeur tous les aspects de cette question, nous voulons cependant soulever des questions et stimuler le débat entourant le rôle et les responsabilités de la police en la matière.

On estime à environ 20 pour cent le taux d'Australiens qui souffrent d'une maladie mentale durant une année donnée. Le taux d'occurrence de la maladie mentale dans l'espace d'une vie serait toutefois beaucoup plus élevé, et varierait selon le genre de trouble. Par exemple, environ 20 pour cent des Australiens risquent de souffrir de dépression à un moment de leur vie, et 6 pour cent, d'une forme grave de cette maladie. Dix pour cent éprouveront des troubles anxieux. Par contre, le taux de risque dans la vie pour la schizophrénie et les troubles bipolaires sont de beaucoup inférieurs, se situant respectivement à 1 et 2 pour cent.

Les contacts entre la police et les personnes souffrant de maladie mentale sont courants. En 2004, dans la seule Nouvelle-Galles du Sud, les policiers ont répondu à 18 000 demandes d'intervention auprès de personnes ayant des troubles mentaux, soit près de 50 appels par jour. Aux États-Unis, on estime à 7 pour cent le taux de contacts

policiers avec des individus éprouvant des troubles de santé mentale. Les études mettent en relief quatre raisons expliquant le taux élevé de contacts entre la police et de telles personnes : la désinstitutionnalisation, l'évolution des pratiques policières, les liens entre la santé mentale et la criminalité ainsi que les liens entre la santé mentale et la victimisation criminelle.

Dans ce document, nous n'examinons que quelques-uns des enjeux qui se posent à la police dans la façon d'aborder les situations impliquant des personnes souffrant de maladie mentale. Ce qui ressort nettement de l'exposé, toutefois, c'est que les services de police ne sont pas considérés comme des intervenants principaux auprès des personnes souffrant de maladie mentale au sein de la société australienne. Et ce, en dépit des contacts fréquents entre ces personnes et la police, des nombreuses responsabilités que la police assume dans ce domaine et du fait que la police est un agent de renvoi fréquent à des services de traitement.

Pour consulter la version intégrale du rapport, visiter le site :
www.acpr.gov.au/publications2.asp?Report_ID=155

Les agents stressants professionnels et la corruption pour une noble cause

par David F. Sunahara

C'est en 1985 que Carl Klockars a introduit la notion de la corruption pour une noble cause, ou comme il l'appelait, le « problème de "Dirty" Harry ». Dans le film *L'inspecteur Harry*, le héros fictif, l'inspecteur Harry Callahan, abat et torture un preneur d'otages psychopathe afin de tenter en vain de sauver la vie d'un enfant. La corruption pour une noble cause s'entend du recours à des moyens illégitimes pour parvenir à une fin apparemment vertueuse.

Même si l'inspecteur Harry est un personnage imaginaire, et que le dilemme auquel il fait face est extrême, le problème de la corruption pour une noble cause est bien réel. Il joue un rôle lorsque le désir d'obtenir une condamnation empêche les policiers de voir leur propre manque de probité. Les policiers qui font des témoignages trompeurs ou incomplets, qui ignorent les preuves exculpatoires et qui, comme il sera abordé plus loin dans le présent rapport, camouflent le comportement répréhensible d'autres policiers, se livrent à de la corruption pour une noble cause. Ils agissent de manière corrompue en s'écartant des moyens sanctionnés pour parvenir aux fins qu'ils jugent valables.

L'exposition fréquente à des agents stressants opérationnels incite les policiers à devenir plus tolérants à l'égard de la corruption pour une noble cause.

Le présent rapport aborde le problème de la corruption pour une noble cause. Pour ce faire, il étudie certaines des forces organisationnelles et psychologiques qui portent certains policiers à oublier et d'autres à se rappeler que la probité de leurs moyens est essentielle à l'intégrité et à l'efficacité du système de justice pénale.

Dans cette étude, on a demandé aux policiers d'évaluer la gravité de l'inconduite décrite dans plusieurs questions, selon une échelle de un à cinq. Dans chaque cas, la plupart des policiers ont jugé les situations comme étant très graves. De même, seule une minorité de policiers ont jugé que les situations n'étaient pas graves ou ont fait montre de neutralité à leur égard.

L'exposition fréquente à des agents stressants opérationnels comme les conflits avec le public, le traitement de problèmes insolubles et la vue d'enfants et de vieillards victimisés incite les policiers à devenir plus tolérants à l'égard de la corruption pour une noble cause. Plus du tiers des policiers (36 %) ont signalé faire face à ces agents stressants opérationnels quotidiennement.

Ce chiffre augmente à 58 % si nous examinons l'expérience des policiers subalternes, les plus susceptibles d'être exposés à ces événements. Les policiers ayant vécu ce genre d'expérience étaient moins enclins à condamner le recours à des moyens malhonnêtes que les policiers moins souvent exposés à ces agents stressants opérationnels.

Le sentiment de mission à accomplir que les policiers prêtent à leur travail et la nature frustrante du travail policier signifient probablement que la corruption pour une noble cause restera un problème. Mais la présente recherche laisse supposer qu'il s'agit d'un problème pouvant être atténué. ■

Pour consulter la version intégrale du rapport, visiter le site :
www.cpc.gc.ca/rcd/reports_f.htm

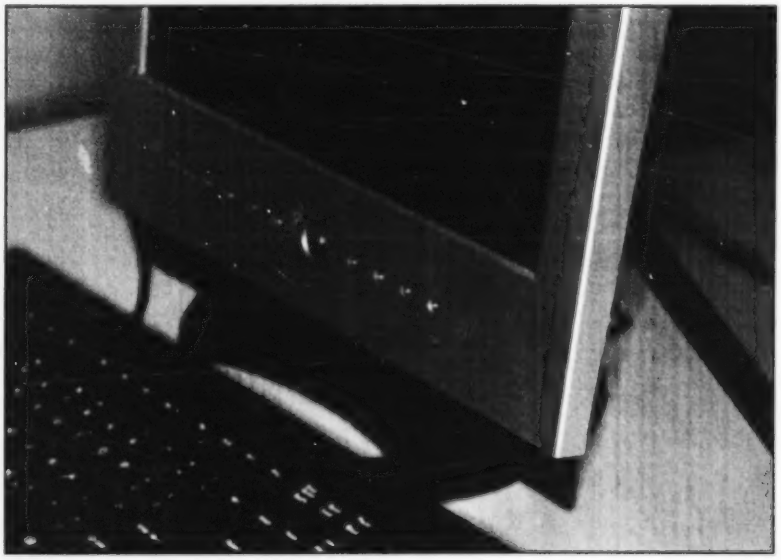

Lutte contre les nuisances à Nanaimo

Grâce à un partenariat entre la municipalité et la police

par Randy Churchill

Directeur du service des règlements municipaux
Ville de Nanaimo (C.-B.)

Il y a un problème de fumeries de crack dans votre voisinage? Une propriété qui fait l'objet de nombreuses plaintes? Vous voulez optimiser l'action de vos effectifs policiers?

Avez-vous déjà songé aux moyens dont la ville pourrait vous venir en aide?

Et bien, sachez que la Ville de Nanaimo en C.-B. a fondé un partenariat avec la police en vue de résoudre les nuisances posées par des propriétés comme celles susmentionnées.

Située sur la côte de l'île de Vancouver, Nanaimo est une ville de 79 000 habitants. C'est une collectivité sûre, mais, comme n'importe quelle autre ville, elle connaît sa part de crimes. Des drogueries, des propriétés sources de nuisance qui nécessitent des interventions répétées de la police et des troubles de l'ordre public au centre-ville mobilisent le détachement local de la GRC. Mais la ville s'est engagée dans un partenariat efficace pour lutter contre ces divers problèmes.

Demandez au propriétaire d'une fumerie de crack de la localité ce qu'il pense quand se présente chez lui un inspecteur immobilier, un agent chargé d'appliquer les règlements municipaux, un responsable du service des incendies, un préposé des travaux publics, un travailleur en ressources humaines de la province ou un inspecteur en électricité. Comment se sent-il lorsqu'il constate qu'il doit débourser chaque fois qu'un policier ou un agent chargé d'appliquer les règlements municipaux doit intervenir à l'égard de sa propriété?

Cela fait déjà quatre ans que la ville a mis en oeuvre sa stratégie, qui continue d'évoluer, en vue de rendre ses quartiers plus sûrs en réduisant les répercussions du crime.

Tout a commencé lorsque le Détachement de la GRC a demandé le concours de la ville pour trouver des moyens plus efficients de réprimer les entreprises de culture de marijuana. Le Détachement a alors fait la promotion de partenariats afin de mobiliser tout un éventail d'intervenants municipaux dans cette démarche. Cette approche coopérative prend aujourd'hui la forme d'un partenariat quotidien pour la répression d'une vaste gamme de nuisances et de troubles de l'ordre public.

Contexte

Les villes n'ont pas pour mandat de réprimer le crime – mandat qui relève de la police. Mais en Colombie-Britannique, elles ont le mandat, en vertu de leur charte, d'aborder les questions de sécurité résidentielle et communautaire. Par exemple, elles peuvent donner suite aux plaintes de bruit, de nuisances, de structures non sécuritaires, de sécurité électrique et de lacunes sur le plan de la sécurité-incendie.

Lorsque la ville soutient les démarches de ses partenaires policiers dans ce contexte, les personnes responsables des nuisances ou des troubles de l'ordre public font l'objet d'une intervention immédiate non seulement de la police, mais également de la part d'un éventail de services municipaux.

Cette intervention comprend notamment l'imputation au propriétaire de coûts importants si les troubles ou les nuisances ne sont pas résolus. Il peut s'agir aussi de soumettre le propriétaire à un processus d'exposition publique où le conseil municipal, lors d'une séance ouverte, décidera de déclarer la propriété lieu de nuisance. Le cas échéant, tous les coûts engagés ultérieurement pour les interventions de la police ou de responsables de la municipalité seront imputés au propriétaire.

Lorsque la ville soutient les démarches de ses partenaires policiers, les personnes responsables des nuisances font l'objet d'une intervention immédiate non seulement de la police, mais également de la part d'un éventail de services municipaux.

Cette démarche efficace n'a pas pour unique objet d'établir des sanctions contre les contrevenants, mais surtout d'établir la responsabilité du propriétaire de résoudre les nuisances dont il est sciemment ou non la source dans le voisinage.

Ces cas de nuisance peuvent comporter différents scénarios : un propriétaire absent qui n'est pas conscient des problèmes; un propriétaire de logements qui n'exerce pas de vérifications dans les logements à problèmes; un propriétaire qui craint d'aborder les locataires criminels ou qui ferme les yeux sous peine de perdre le profit des revenus de location, ou encore un propriétaire qui est impliqué personnellement dans des activités de drogue.

Les modalités de l'initiative

Les propriétés qui sont sources de nuisance comme les fumeries de crack sont signalées à la ville essentiellement par l'intermédiaire du Détachement policier de Nanaimo, mais aussi par les citoyens qui portent plainte par téléphone. Les policiers déterminent les propriétés qui ont fait l'objet d'un nombre excessif de plaintes et dont les troubles sont liés à l'implication des occupants dans le trafic de drogues. Dans les cas où une enquête et l'exécution d'un mandat de perquisition ne sont pas appropriés, le dossier est transmis au Détachement de Nanaimo aux fins d'examen. La plainte pourra être renvoyée aux services des règlements municipaux aux fins de suivi comme

propriété source de nuisance.

Une fois qu'on aura déterminé la responsabilité et la culpabilité du propriétaire, la ville amorcera ses démarches en offrant d'assister le propriétaire pour rendre sa propriété conforme aux règlements et mettre fin aux comportements nuisibles. Souvent il suffit d'une rencontre entre la police, la ville et le propriétaire pour résoudre le dossier. Quelquefois, il faut des démarches additionnelles pour sensibiliser le propriétaire à ses droits et responsabilités en vertu de la *Residential Tenancy Act* (loi sur la location résidentielle). Dans d'autres cas, il faudra intervenir sur les lieux directement pour aborder les problèmes avec les locataires en cause. À l'occasion, il faudra menacer le propriétaire de l'obligation d'assumer les coûts pour obtenir une résolution satisfaisante des problèmes.

Advenant l'échec de ces mesures, le service des règlements municipaux signifiera un avis officiel au propriétaire que sa propriété sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance ouverte du conseil pour y être déclarée source de nuisance. À l'issue de ce processus, le propriétaire se verra imputer le coût intégral des salaires et de l'utilisation des véhicules à chaque intervention de la police ou de responsables municipaux en cas de plaintes ultérieures. Cette imputation se poursuivra jusqu'à la résolution des nuisances.

Le détachement de police a joui d'appuis spontanés qui favorisent une intervention efficace contre le crime dans la ville.

Résultats

On peut dire que l'initiative est efficace, et l'expression est faible. Lorsque la ville de Nanaimo a commencé à exiger une compensation de la part des propriétaires par l'application du règlement sur la suppression des nuisances, il fallait entre trois et six mois pour faire fermer une propriété fautive. Aujourd'hui, il faut en moyenne moins d'un mois entre le moment où la police cerne une propriété à problèmes et le moment où le propriétaire se conforme enfin au règlement. C'est l'application du règlement et la menace de répercussions financières et publiques qui rendent le processus aussi efficace.

L'an dernier, la ville a traité 37 dossiers du genre. Seulement trois propriétés ont nécessité une démarche du conseil municipal. Dans tous les autres cas, il a suffi de sensibiliser le propriétaire, d'effectuer une inspection conjointe de la propriété, d'amener le propriétaire à rencontrer la police et des responsables du service des règlements municipaux, d'assister le propriétaire en expliquant les dispositions de la *Loi sur la location résidentielle* et d'intervenir auprès des locataires des résidences à problèmes pour obtenir une réponse positive à la satisfaction du voisinage.

L'équipe spéciale de lutte contre les nuisances de Nanaimo regroupe des représentants de la municipalité, de la province, de B.C. Hydro et de la GRC.

Autres partenariats

L'initiative de suppression des nuisances dans les propriétés et la collaboration avec le détachement local a donné lieu à de nombreux autres partenariats pour la ville.

Celle-ci met notamment en oeuvre depuis trois ans un programme de revitalisation du centre-ville axé sur la résolution des enjeux liés à la sécurité publique et aux besoins sociaux des sans-abri. La ville a en outre mis sur pied une initiative conjointe entre la police et la municipalité pour démanteler les installations de culture de marihuana, initiative fondée sur le recouvrement intégral des coûts pour la ville. Dans tous les cas, la démarche implique un partenariat entre la ville, la police et d'autres intervenants.

Le travail de la ville pour favoriser la sécurité des quartiers fait intervenir les services des parcs, des travaux publics et des règlements municipaux, ainsi que l'association des gens d'affaires de la localité. De son côté, le détachement de police a joui d'appuis spontanés qui favorisent une intervention efficace contre le crime dans la ville.

Enfin, le groupe de travail sur les propriétés sources de nuisance se réunit mensuellement pour examiner les nouveaux cas de propriétés à problème, échanger des renseignements et envisager de nouvelles initiatives.

Dans son nouveau partenariat avec le groupe de travail provincial sur le logement, la ville soutient ce dernier dans ses initiatives en vue de promouvoir des logements sûrs en abordant les questions relatives aux sans-abri et aux logements abordables dans la collectivité. Le groupe de travail a pour objectif de favoriser des relations plus étroites avec les propriétaires de logements dont les locataires sont prestataires d'assistance sociale, et de créer un registre de logements sûrs pour ceux qui sont dans le besoin. Ce mandat est en harmonie avec l'objectif de la ville de résoudre le problème des propriétés sources de nuisance et d'offrir des logements sûrs, surtout compte tenu des répercussions néfastes posées par les propriétaires de taudis pour qui le profit a préséance sur la sécurité des locataires.

Le groupe de travail sur les propriétés sources de nuisance entend aussi forger de nouvelles relations avec les organismes correctionnels afin d'être mieux en mesure de reconnaître les propriétés où se déroulent des activités liées à la drogue. Ces propriétés posent un risque élevé pour les ex-détenus à la recherche d'un logement sûr dans le cadre de leur réintégration sociale.

La ville de Nanaimo souscrit à la notion de partenariat en vue de favoriser la sécurité des logements, des quartiers et de la collectivité – et obtient déjà des résultats probants sur ce plan. ■

La capacité d'adaptation des effectifs de la GRC

Voici un premier article sous la nouvelle rubrique de la Gazette *sur les dernières tendances en matière de police*

par Alice d'Anjou

Les policiers, par nature, sont rompus à la résolution de problèmes, formés à réagir promptement dans des circonstances incertaines, voire risquées. Demandez à n'importe quel agent, il vous répondra qu'intervenir en situation d'urgence fait partie intégrante de son quotidien. Mais les policiers sont-ils prêts à intervenir lors d'une catastrophe ou d'une situation d'urgence d'envergure?

Pour la GRC, ce n'est pas une question abstraite. Au cours des dernières années, une série d'événements impensables ont poussé les services de police à réfléchir sur leur état de préparation opérationnelle. Ainsi, les attentats du 11 septembre, le tsunami en Asie, les ouragans Katrina et Rita et les vastes attentats à la bombe survenus à Madrid et à Londres ont exigé des efforts extraordinaires d'un large éventail d'intervenants.

Ici même, au pays, on reçoit quotidiennement l'annonce d'inondations, d'incendies de forêt, de temps violent, de pannes d'électricité et de menaces de terrorisme, sans compter les avertissements d'une pandémie de grippe inéluctable : autant d'événements qui exigent une intervention. Outre son mandat fédéral, la GRC assure des services de police dans des centaines de collectivités du pays. Les probabilités pour la GRC d'être appelée à intervenir par suite d'une urgence d'envergure semblent s'intensifier de jour en jour.

La GRC est-elle prête à réagir?

Le Centre de coordination de la préparation et des interventions opérationnelles (CCPIO) de la GRC a pour fonction de veiller à ce que l'organisation soit prête en tout temps à lancer des interventions efficaces et viables en situation d'urgence. La GRC est généralement prête à réagir aux urgences, mais il y a matière à amélioration, et l'organisation prend déjà des mesures en ce sens.

Essentiellement, les initiatives du CCPIO pour renforcer la préparation opérationnelle de la GRC sont axées sur les piliers traditionnels de la protection civile : la planification des d'urgences et de la continuité des activités, les exercices d'urgence et l'établissement des centres divisionnaires et nationaux des opérations d'urgence. Certaines des questions abordées – les ressources, l'administration, la capacité de gestion de l'information et de la technologie de l'information et la coordination horizontale entre l'interne et l'externe – sont sans aucun doute familières à l'esprit de la plupart des organisations de premiers intervenants.

Cela dit, en examinant les leçons tirées des événements récents, le CCPIO a relevé un nouvel enjeu intéressant : l'importance de prendre en compte l'élément humain.

La ressource primordiale de la GRC, c'est ses effectifs. Les situations d'urgence d'envergure et les catastrophes posent des défis particuliers sur les plans psychologique, social et physique qui mettront à l'épreuve les intervenants les plus aguerris. De nombreux employés de la GRC vivent dans la collectivité qu'ils servent. Lorsque la catastrophe frappe, les chances sont fortes pour qu'ils soient directement touchés.

Si les membres et employés ne se présentent pas au travail ou sont préoccupés par l'état de leur foyer, la situation de leurs proches ou leur propre sécurité, la GRC ne peut assumer pleinement son mandat. C'était un défi important pour les autorités dans l'après-Katrina. Parce que nous ne savons pas prédire la prochaine catastrophe, le développement de la capacité d'adaptation et de récupération des effectifs dans des situations difficiles et imprévisibles est devenu un élément important de la préparation opérationnelle de la GRC. Cette capacité d'adaptation et de récupération doit également s'étendre à la famille des employés, étant donné qu'elle a une influence directe sur l'aptitude et la volonté de nos employés de faire leur travail.

Démonstration par Sonya Gemmil et par le s.é.-m. Marc Lefebvre d'une trousse domestique de planification d'urgence. La GRC a lancé une initiative visant à développer la capacité d'adaptation et de récupération des membres et à encourager ceux-ci à sensibiliser leur famille et leurs amis à la planification d'urgence.

La GRC prépare une initiative polyvalente axée notamment sur le renforcement et l'amélioration des programmes d'aide aux employés en vigueur, la mise en oeuvre de systèmes de santé et de sécurité appropriés et la mise en place du matériel de protection personnelle essentiel en cas d'événements comme une pandémie d'influenza. Elle élabore également des ressources et des outils conviviaux que les employés et leur famille peuvent utiliser pour se préparer en cas d'urgence au travail et à la maison.

Il faut absolument que les collègues, les amis et les familles participent à la préparation en cas d'urgence. Étant donné que les meilleures conversations ont souvent lieu autour d'un repas en famille ou d'une tasse de café, l'équipe du CCPIO a surnommé l'initiative « Discutez-en à la table de la cuisine ».

La capacité d'adaptation et de récupération des effectifs constitue le facteur humain dans les plans d'urgence et de continuité des activités, et l'une des pierres angulaires de la préparation opérationnelle. Toutefois, ce facteur est souvent négligé dans les démarches traditionnelles de planification d'urgence. Si une organisation attend le déclenchement d'une catastrophe pour envisager cet aspect, il sera trop tard. La GRC ne ménage donc aucun effort pour s'assurer qu'en cas de catastrophe, ses employés seront prêts. ■